



PROJET PEDAGOGIQUE
de l'Institut de Formation des Aides-Soignants
du Ce.F

Centre Formation
de la Fondation John BOST



2019-2024

Mise à jour octobre 23

SOMMAIRE

Table des matières

I. Préambule.....	5
II. Le contexte de l'offre de soins.	6
III. Le contexte de l'offre de formation territoriale.	13
IV. Le cadre institutionnel de l'IFAS	16
A. Les valeurs du Ce.F et de l'IFAS	16
B. La proposition de formation de l'IFAS.....	17
C. L'accès à la formation d'aide-soignant	17
1. Les voies de formation	18
a) Formation initiale	18
b) Formation continue.....	18
c) L'apprentissage	18
2. Les différentes admissions.....	19
a) L'admission en parcours complet ASSP SAPAT	19
b) L'admission en parcours partiel.....	19
c) Complément de formation- VAE – et agent des services hospitaliers qualifié de la fonction publique hospitalière.....	19
d) L'apprentissage	19
V. Le projet pédagogique	20
A. Définition du métier.....	20
B. Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant.....	20
1. Les soins courants dits «de la vie quotidienne » :	20
2. Les soins aigus.....	21
C. Les objectifs de formation.....	21
D. L'organisation pédagogique	22
1. Durée et caractéristique de la formation.....	22
a) Cursus complet.....	22
(1) Enseignements théoriques	23
(2) Apprentissages cliniques	24
(3) Dispositifs d'accompagnements	27
(a) Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	27
(b) Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	27

(c) Travaux personnels guidés (TPG).....	28
b) Equivalences de compétences et allègements de formation	28
2. Le règlement intérieur.....	29
3. Gouvernance de l'institut de formation	29
a) Instance Compétente Pour Les Orientations Générales De L'institut (ICOGI)	29
b) Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves	30
c) Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.....	30
d) Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut	30
E. Spécificités de l'IFAS du Ce.F de la Fondation John Bost	32
1. L'accueil	32
a) La rentrée	32
b) Le portfolio	32
c) La promotion.....	33
d) Accueil, intégration et accompagnement des élèves en situation de handicap	33
e) Les horaires	33
2. Les principes et méthodes pédagogiques	34
a) Les différentes postures	34
(1) La posture des formateurs.....	34
(2) La posture de l'élève apprenant	35
(3) Compétence	35
(4) La notion de réflexivité.....	35
b) L'alternance intégrative dans la formation aide-soignante	36
c) Méthodes pédagogiques	37
d) Les contenus pédagogiques spécifiques	37
(1) Module1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	38
(2) Module 2 Repérage et prévention des situations à risque	38
(3) Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	38
(4) Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	39
(5) Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.....	39
(6) Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage.....	40
(7) Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	40
(8) Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés40	
(9) Module 9 Traitement des informations	40
(10) Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques ...	41
e) La simulation en santé.....	41
f) Interprofessionnalité	43
g) Le raisonnement clinique.....	44
h) Les méthodes d'évaluations	46

i) L'accompagnement collectif et individuel	48
3. Outils pédagogiques.....	49
4. Les travaux pratiques (séances d'apprentissages pratiques et gestuels)....	50
5. La politique de stage	50
a) L'attribution des stages.....	50
b) Le parcours de stage.....	50
c) Le temps de préparation des stages	51
d) Les visites de stage	51
e) Les retours de stage.....	52
F. Les équipes pédagogiques.....	53
1. L'équipe permanente de l'IFAS	53
2. Les formateurs associés.....	53
G. La vie étudiante.....	54
H. Les indicateurs d'évaluation du projet.....	54
VI. Table des annexes.....	60
A. Annexe 1 Tableaux des dispenses	61
B. Annexe 2 Inscription	70
C. Annexe 3 Les membres des instances.....	74
D. Annexe 4 Les calendriers de formations.....	79
E. Annexe 5 Charte pédagogique	85
F. Annexe 6 trame de bilan de fin de formation	Erreur ! Signet non défini.
G. Annexe 7 convention de stage.....	86
H. Annexe 8 Liste des terrains de stage	90
I. Annexe 9 Liste des intervenants	92
J. Annexe 10 Liste du matériel des salles de pratiques	99

I. Préambule

Ce projet pédagogique est sous-tendu par un projet institutionnel inspiré des valeurs et de l'éthique de la Fondation John BOST.

Reconnue d'utilité publique depuis 1876, la Fondation John Bost a été fondée en 1848 pour accueillir des personnes handicapées, souffrant de troubles mentaux ou des personnes âgées dépendantes.

La Fondation John Bost se définit comme « un lieu de Soins », « un lieu de Vie » et un « lieu de Sens ».

Elle affirme et reconnaît :

- La dignité de la personne humaine quels que soient le contexte, les souffrances et les handicaps qui traversent et bouleversent sa vie ;
- Comme une priorité la lutte contre la souffrance qui dénature et défigure l'humanité, la dignité d'une personne ou sa capacité à être en relation ;
- La vulnérabilité comme une facette de l'humanité qui confère à chacun, résident ou professionnel, un devoir de respect, d'attention et de soutien ;
- La perspective d'un mieux possible, toujours ouvert devant chacun quels que soient ses capacités, ses difficultés, ses souffrances et ses handicaps ;
- Le droit de chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à ses difficultés ou handicaps dans les registres de l'accueil, du soin et de la formation ;
- La vocation de chacun à être un acteur de la vie sociale et citoyenne de la plus adaptée, la plus protégée, à la plus ouverte, dans la mesure des moyens disponibles ;
- La collégialité et la pluridisciplinarité dans la réflexion et dans l'action comme soutien, comme régulation et comme dynamique d'amélioration de la relation difficile et exigeante avec des personnes malades ou handicapées souvent totalement dépendantes de ceux qui les accompagnent.

- Aider à une recherche constante du sens que prennent les gestes et attitudes du professionnel pour les personnes accueillies.

La fondation a créé, en 1969, un centre de formation au travail sanitaire et social, devenu « le Ce. F ».

- L'institut de formation des aides-soignants fait partie du Ce. F et dispose d'une autorisation depuis le 22 juillet 2021 pour accueillir 60 élèves tous parcours confondus hors VAE et apprentis.

II. Le contexte de l'offre de soins.

a. Au niveau national

Avec plus de 785 000 salariés, les effectifs de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (Bass) affichent une croissance de 12 % en cinq ans. Tel est le constat de la troisième [enquête](#) de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications et du fonds formation Unifaf, rendue publique le 6 mars 2018. Dans ce paysage, le médico-social représente à lui seul 60 % des emplois¹. L'enquête UNIFAF² indique que les filières sociales et médico-sociales représentent 34% des salariés du secteur ainsi que 3 % pour les fonctions de direction. Les professionnels de l'éducatif et du social se répartissent diversement selon les secteurs :

- Ils sont 7 % des professionnels dans le sanitaire
- **15 % dans le secteur des personnes âgées**
- 50 % auprès des personnes en situation de handicap
- **50% dans l'aide à la famille**
- 54% auprès des adultes en difficulté
- 63% des professionnels de l'aide sociale à l'enfance.

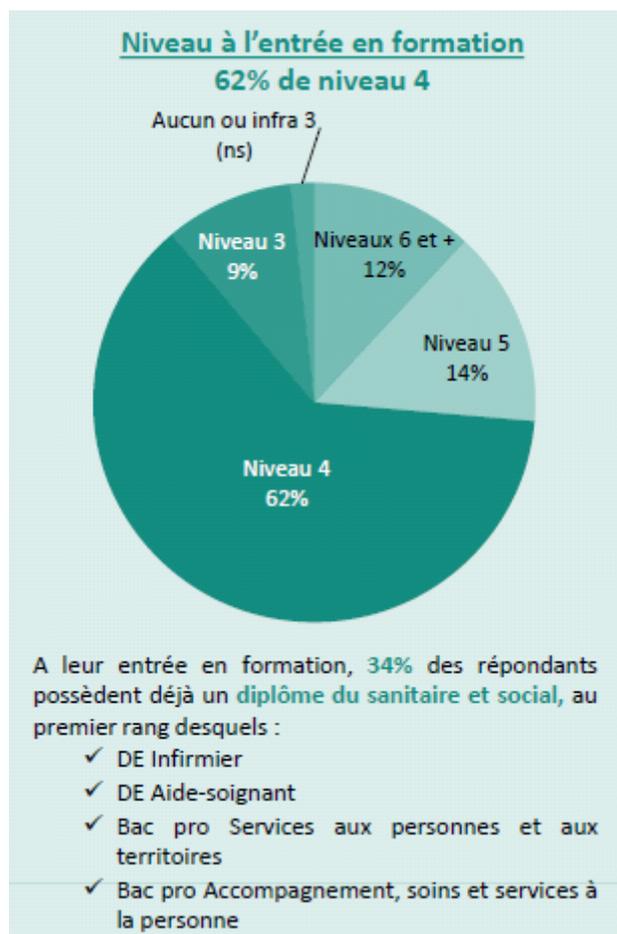
¹ La lettre de Directions, newsletter du 08 mars 2018.

² Enquête emploi UNIFAF 2017, 90 pages.

Depuis 5 ans, les auxiliaires de vie à domicile ont progressé de 95 % (de 7 000 à 14 400), les responsables-coordonateurs de secteur de 76%. Les cadres encadrant ou chefs de service ont vu leur population diminuée de 27% durant cette période (du fait des regroupements associatifs et de services).

b. Au niveau régional :

✓ **Situation principale précédant l'entrée en formation :**



Statut à l'entrée en formation



En ce qui concerne la formation des Aides-soignants, la majorité des nouveaux entrants était déjà en situation d'emploi. De plus le financement de la formation est obtenu dans 88% des cas selon l'enquête réalisée par cap métier et publiée le 16 mai 2019.ⁱ

Ces cinq dernières années, le nombre de professionnels du secteur a augmenté de 2,2 % par an. Cette augmentation est plus marquée pour les métiers du sanitaire (+2,5 %) que pour ceux du social (+1,7 %).

Ces métiers sont majoritairement exercés dans les secteurs suivants :

- activités hospitalières,
- action sociale sans hébergement pour personnes âgées, handicapées,
- hébergement médicalisé.

Bien qu'elle soit en lien avec la solvabilité des ménages et le niveau des aides publiques, la croissance des métiers du sanitaire et social va perdurer avec l'augmentation des besoins en matière de soins, d'accompagnement et de prise en charge de la dépendance, des jeunes enfants, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Le sanitaire et social est un secteur qui recrute. Une progression de 6,1 % des déclarations préalables à l'embauche² est enregistrée entre 2014 et 2016 (supérieure à la moyenne régionale de 3,9 %). Près de 40 % des embauches s'effectuent dans les activités hospitalières et les hébergements médicalisés pour personnes âgées, secteurs qui ne cessent d'accroître leurs effectifs.

De nouvelles problématiques apparaissent et notamment :

- la demande grandissante de soutien à domicile, liée à l'augmentation des situations de dépendance.
- le vieillissement de la population, assorti à une baisse de la natalité
- le vieillissement des personnes en situation de handicap,
- la progression des maladies chroniques
- le morcellement des cellules familiales induisant une diminution des aidants familiaux,
- la précarisation des familles.

Exercer des métiers sanitaires et sociaux nécessite donc une adaptation constante des pratiques professionnelles et des compétences.

Effectifs diplômés

La Nouvelle-Aquitaine enregistre 3,3 diplômés du sanitaire et social pour 100 actifs occupés, ce qui est comparable au niveau national. Toutefois, quelques écarts existent pour certains métiers.

Le domaine de la santé compte près de deux fois plus de diplômés que le domaine social (4,0 contre 2,4 diplômés pour 100 actifs) avec, par exemple près de 5 diplômés infirmiers pour 100 actifs, ou dans une moindre mesure 4,6 diplômés ambulanciers pour 100 actifs. Dans les métiers du social, les plus forts rapports se trouvent chez les moniteurs-éducateurs (9,9) ainsi que chez les aides médico-psychologiques (8,8).

En 2016, près de 6 000 diplômes ont été délivrés sur des formations sanitaires, dont 40 % pour le DE Infirmier et 39 % pour le DE Aide-soignant. Quant aux formations

sociales, près de 2 300 diplômes qui ont été délivrés, dont près d'un tiers (30 %) pour le DE Aide médico-psychologique, 16 % pour le DE Educateur spécialisé et 12,5 % pour le DE Moniteur-éducateur.

La VAE

En Nouvelle-Aquitaine, près de 2 900 demandes de VAE (livret 1) ont été déposées en 2016 sur des certifications du sanitaire et social (hors agriculture). Les 5 certifications les plus demandées concernent le sanitaire et social :

- DE Aide-soignant (67 % de personnes recevables).
- DE Accompagnant éducatif et social (66,5 % recevables).
- TP Assistant de vie aux familles (92 % recevables).
- DE Educateur spécialisé (95 % recevables).
- CAP Accompagnant éducatif petite enfance (99 % recevables).

Plus de 1 200 candidats ont présenté une certification du champ sanitaire et social en VAE en 2016, soit près de la moitié des candidats passés en jurys (43 %). Ce sont essentiellement des femmes (91%), des salariés (89 %) et des personnes qui détenaient un niveau V et infra à leur entrée dans la démarche (57 %).

Les certifications du sanitaire et social enregistrent une part importante de validations partielles (42 %), et ce, notamment pour les DE Aide-soignant (53 %) et Auxiliaire de puériculture (50 %).

L'employabilité à l'issue des diplômes sera présentée dans les formations pages suivantes. D'un point de vue géographique, le Ce.F occupe une place centrale dans la configuration de la nouvelle région. Situé à Bergerac, le Ce.F rayonne sur l'ensemble du territoire de la Dordogne. Qui plus est, la zone d'attractivité du Ce.F s'étend au-delà des limites du département : nos partenaires institutionnels et les stagiaires qui intègrent les formations sont aussi issus :

- Du nord du Lot et Garonne
- De l'est de la Gironde
- Du sud-est de la Charente
- Du sud de la Charente Maritime
- Du sud-ouest de la Haute Vienne
- Du sud-ouest de la Corrèze.

La carte page suivante en est une parfaite illustration.



Bien qu'implanté sur le territoire de la Dordogne, le Ce.F rayonne sur les zones promîmes des départements limitrophes (cf. page...).

Au centre de la région Nouvelle Aquitaine, la Dordogne compte 418 200 habitants au 1^{er} janvier 2015 (7% de la population de la région NA). La superficie du département est de 9 060,01 km². La densité de population du département est de 44,60 habitants par km². C'est un département essentiellement rural, mais qui tire aussi sa richesse du tourisme. Département attractif, sa population s'accroît uniquement grâce aux arrivées plus nombreuses que les départs, le solde naturel étant nettement déficitaire. La Dordogne a la population la plus âgée de la région après la Creuse (45.9 ans en moyenne et plus du tiers de la population est composé des 60 ans et plus). Le tissu productif est surtout composé de petites structures et l'emploi se caractérise par une forte part de non-salariés. En matière d'effectifs, le tertiaire marchand pèse moins que dans la région. En Dordogne, territoire à dominante rurale et très boisé, l'agriculture, la filière bois et l'agroalimentaire tiennent une place prépondérante. La richesse et la diversité de son patrimoine en font un département touristique qui attire aussi les étrangers, beaucoup d'Anglais y résident de manière pérenne. Néanmoins, le département pâtit du taux de chômage le plus élevé de NA (en moyenne 10.5% en 2016 et 11.8% sur le Bergeracois), d'un fort taux de pauvreté et de revenus plus faibles que dans la région. Ses quatre sous-territoires sont :

- Le Périgord Vert pour le vert de sa végétation. C'est le Pays du Nontronnais et du Val de Dronne qui s'étend sur un croissant Nord du département.
- Le Périgord Blanc pour le blanc de ses sols crayeux et de ses falaises profondément entaillées par le lit des rivières. C'est le Pays de Périgueux et de la vallée de l'Isle, il occupe la partie centrale du département.
- Le Périgord Pourpre pour l'évocation littéraire du vin rouge et le pourpre des feuilles de vigne à l'automne. C'est, au sud-ouest du département, le Pays du Grand Bergeracois, de Cyrano, de Montaigne et des gabarres. C'est aussi le pays des bastides. Mais c'est avant tout une région viticole, le deuxième vignoble d'Aquitaine.

- Le Périgord Noir pour le noir des feuillages sombres et les charbonniers qui y transformaient du bois. C'est la Vallée de la Vézère et une partie de la vallée de la Dordogne, au sud-est du département. C'est aussi le pays de la truffe.

La population âgée (3^{ème} département le plus âgé de France, à savoir 33% de la population a plus de 60 ans, dans le Bergeracois le taux s'élève à 34.7 %)), le fort taux de chômage en font un département pour lequel l'accompagnement de professionnels du sanitaire et social est incontournable. 1/6^{ème} des habitants vit sous le seuil de pauvreté. La « silver economy » va être un des enjeux des années à venir, couplée à une désertification médicale importante sur le département, la Dordogne va donc devoir relever ce défi. Cet enjeu est un axe régional central, puisque la Région NA a lancé une « feuille de route » sur le sujet, ainsi que la création d'un cluster. On estime à 300 000 le nombre d'emplois nets créés sur la région d'ici 20 ans. En Dordogne, il y aura, d'ici 2020, + 25 % de personnes âgées de 85 ans et au-delà. Les emplois liés aux personnes âgées sont en tension, malgré une politique en faveur de ce public (1^{ère} dépense du département).

Le département a aussi une longue tradition d'implantation d'établissements pour enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance (10 MECS, Foyers, 350 assistants familiaux) du département, mais aussi de conseils départementaux de la région parisienne. De même, la tradition d'accueil est prégnante en matière de handicaps avec des associations très implantées : les Papillons Blancs, la Fondation John BOST, l'APEI, les établissements hospitaliers et EHPAD publics, établissements qui participent à l'économie locale (c'est le cas dans le bergeracois avec la Fondation John BOST, premier employeur privé du département). Ces gros établissements (dont aussi Vauclaire et Clairvivre) ont un recrutement supra-départemental.

D'après les éléments chiffrés fournis par Aquitaine Cap Métiers, 71.8% des salariés de Dordogne œuvrent dans les services aux habitants. Une place en EHPAD coûte 1 769 euros en Dordogne contre 2300 euros en moyenne nationale. Les services sociaux et médico-sociaux départementaux sont composés de 1 034 personnels dont 240 assistants sociaux et éducateurs spécialisés. L'avenir professionnel des jeunes réside de plus en plus dans l'aide aux personnes âgées.

Le Conseil départemental, ainsi que les acteurs de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale sont en attente de :

- Pourvoir les recrutements en personnels qualifiés à la prise en charge des publics « fragiles » ;
- Permettre aux jeunes périgourdins d'accéder aux formations diplômantes dans une meilleure proximité de l'offre de formation et dans une logique d'adaptation de l'offre aux besoins de la population et de la démographie en tenant compte des orientations des politiques nationales.

III. Le contexte de l'offre de formation territoriale³.

L'IFAS du CeF de la Fondation JOHN BOST est l'un des 4 IFAS de Dordogne (cf carte ci-après)

A l'horizon 2022, selon France Stratégie, l'ensemble des professions de soins et d'aide aux personnes fragiles devrait bénéficier, au niveau national d'une forte dynamique d'emploi. Aides à domicile, aides-soignants et infirmiers figureraient ainsi parmi les métiers qui gagneraient le plus d'emplois à l'horizon 2022.

Les recruteurs, notamment les EHPAD ont du mal à attirer et parfois à fidéliser les aides-soignants qu'ils soient nouvellement diplômés ou pas. Entre 2000 et 2500 postes sont à pourvoir chaque année or 49% des projets de recrutements sont jugés difficiles par les employeurs.

³ Les éléments ayant trait aux objectifs opérationnels spécifiques au département de la Dordogne sont présentés dans les projets pédagogiques spécifiques à chaque formation.

	Part des répondants	Taux de réponse	Taux d'obtention du diplôme	Part ayant occupé un ou plusieurs emplois au cours des 7 mois	de un seul emploi	Taux d'emploi à 7 mois
DE Infirmier (368)	27%	26%	100%	99%	60%	93%
DE Aide-soignant (247)	18%	17%	98%	100%	59%	97%
DE Accompagnant éducatif et social y compris Auxiliaire de vie sociale et Aide médico-psychologique (108)	8%	56%	96%	99%	68%	91%
DE Educateur spécialisé (105)	8%	39%	99%	99%	35%	90%
DE Moniteur-éducateur (87)	6%	44%	97%	98%	41%	90%
DE Ambulancier (57)	4%	34%	95%	91%	80%	91%
DE Assistant de service social (46)	3%	40%	89%	90%	ns	78%
DE Cadre de santé (46)	3%	74%	100%	100%	96%	96%
DE Educateur de jeunes enfants (40)	3%	63%	100%	98%	ns	90%
DE Auxiliaire de puériculture (31)	2%	23%	100%	97%	ns	ns
DE Psychomotricien (31)	2%	53%	100%	ns	ns	71%
DE Conseiller en économie sociale familiale (30)	2%	30%	ns	ns	ns	87%
Ensemble	86%*	28%	97%	98%	60%	92%

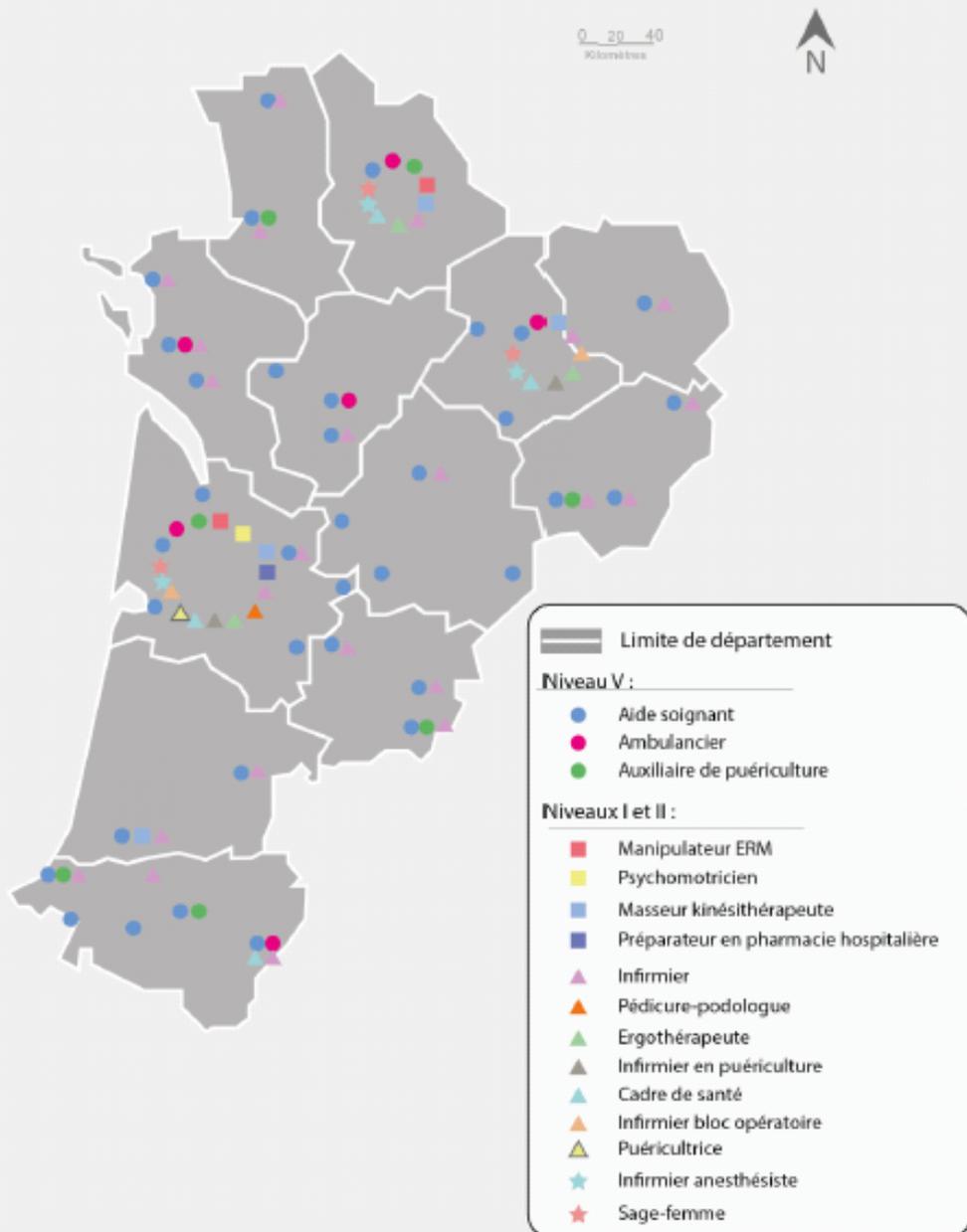
Pour les promotions précédentes sorties de l'IFAS le taux d'emploi est de 100% à 3 mois.

Pourtant, la baisse des candidats au concours d'entrée en Institut de Formation des Aides-Soignants est significative depuis plusieurs années. Il paraît nécessaire de renforcer l'attractivité des formations, et l'adéquation des personnes formées avec les réalités des métiers qui sont en jeu. Ainsi un travail au niveau départemental a commencé entre les différents IFAS. Des rencontres dans les lycées sont notamment envisagées.

Les préconisations inscrites dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales sont d'augmenter le nombre de formés. Un travail doit être effectué au niveau du développement de l'accompagnement des personnes en parcours partiel. L'IFAS accueille une dizaine d'élèves en parcours partiel chaque année. Des réflexions d'accompagnements pédagogiques spécifiques ont été menées chaque année au regard du niveau de ces personnes au moment de leur entrée en formation, les nouveaux dispositifs de l'arrêté du 10 juin 2021 vont pouvoir tenter d'y répondre également. La demande dans le cadre de ces parcours est très forte pour l'IFAS de Bergerac. Actuellement les entrants rencontrent des difficultés pour obtenir le financement de leur formation. Si, comme il est indiqué dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales, les financements de ces parcours évoluent, il sera possible pour l'IFAS d'accueillir davantage de personnes dans ce parcours. Cela facilitera ainsi les parcours passerelles. Une hausse temporaire de 8 places financées par le conseil régional pour les parcours initiaux a été accordée en juillet 2021.



Offre de formation sanitaire en Nouvelle-Aquitaine



IV. Le cadre institutionnel de l'IFAS

A. Les valeurs du Ce.F et de l'IFAS

- ✓ En tant que partie prenante du projet humaniste de la Fondation John Bost, le Ce.F et l'IFAS sont porteurs des valeurs et de l'éthique de cette institution :
 - Affirmation de la valeur inaliénable de toute vie humaine,
 - Conviction que le devenir de toute personne, quel que soit son âge, son handicap, sa maladie ou toute autre difficulté de vie, reste ouvert sur une évolution possible, une moindre souffrance, une meilleure insertion dans la communauté humaine,
 - Considération de la dimension fondamentale du sujet chez toute personne accueillie, aidée ou soignée.

- ✓ Située dans le champ de la formation professionnelle, notre organisation pédagogique se différencie des modèles scolaires ou universitaires même si certaines modalités peuvent s'en rapprocher (cours, évaluations...).

- ✓ La formation des professionnels de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale s'inscrit dans un partenariat entre les lieux professionnels et le centre de formation. Ce partenariat implique de définir et de différencier la place de chaque acteur, chacun étant porteur d'une spécificité dont le stagiaire a besoin pour élaborer et conduire son parcours de formation.

- ✓ La formation au travail sanitaire, social et médico-social s'inscrit dans une dimension clinique, c'est-à-dire qu'elle pose, avant tout savoir préétabli sur la personne, l'obligation de l'observation des données concrètes et actuelles concernant cette personne, le questionnement sur le sens que peut revêtir tel comportement ou symptôme et la mise en question de sa propre place et implication dans l'interaction avec la personne. Il n'y a pas de clinique sans rencontre, sans relation.

- ✓ Les savoirs théoriques et les méthodes ne sont pas une fin en soi, ils sont des outils pluralistes, ouverts et non dogmatiques au service du sens à donner à l'accompagnement d'une personne dont le devenir n'est pas maîtrisable par le professionnel.

Chaque stagiaire ou étudiant, dans le cadre d'une formation pour adultes, reste le maître d'œuvre de son parcours de formation. Il doit élaborer et construire un « projet individuel de formation » (questionnement personnel, travaux écrits, stages...) qui constituera le fil conducteur de son parcours et qui sera régulièrement questionné et remanié dans une dynamique de formation évolutive où il s'engage de manière responsable et le plus lucidement possible.

Nous affirmons l'importance et la nécessité du groupe dans le processus de formation. La mise en œuvre d'une dynamique groupale de formation aide à l'élaboration collective des savoirs, à la confrontation des pratiques et à l'étayage mutuel des identifications professionnelles.

Nous faisons l'hypothèse que la qualité de l'accueil, le soutien bienveillant, l'écoute, la rigueur intellectuelle, le cadre structuré que nous nous efforçons de proposer aux stagiaires préfigurent en grande partie la manière dont ils investiront la relation soignante ou éducative avec les usagers qu'ils auront à accompagner.

B. La proposition de formation de l'IFAS

L'équipe pédagogique de l'Institut de Formation d'Aides-soignants dispense et participe, sous le contrôle des autorités compétentes, aux formations et actions suivantes :

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)
 - Parcours complet
 - Parcours partiel
- Formation par la voie de l'apprentissage ou de contrats professionnels
- Formation professionnelle continue (FPC) et Développement Professionnel continu (DPC)
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Préparations aux concours d'entrée en IFAS

C. L'accès à la formation d'aide-soignant

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant est placé sous la tutelle de l'Agence régionale de Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DTREETS).

1. Les voies de formation

a) *Formation initiale*

Le financement des frais pédagogiques de cette voie est assuré par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou non et les élèves en poursuite de formation initiale.

b) *Formation continue*

Les salariés en cours d'emploi sont financés par leur employeur ou par les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) futurs opérateurs de compétences (OPCO). Ainsi, plusieurs financements sont possibles :

- Financement par l'employeur au titre du développement des compétences
- Financement par un compte personnel de formation ou un congé de formation professionnelle.
- Financement dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

c) *L'apprentissage*

L'apprentissage est possible pour les candidats âgés de 18 à 29 ans. Cette voie permet à l'apprenant de partager son temps entre la formation et une activité professionnelle chez un patron (maître d'apprentissage).

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021, la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant peut, être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder dix-huit mois pour un apprenti ou deux ans dans les autres cas. Il est ainsi possible de réaliser la formation d'aide-soignant en parcours complet tout en étant apprenti sur une période de dix-huit mois. Certains stages pourront se dérouler chez le patron.

Depuis la rentrée 2022-2023, les cursus en apprentissage ont été repensés. Les apprentis ayant un bac ASSP seront intégrés à la promotion 2022-23. Pour les autres apprentis, la formation se déroule sur 18 mois. Une réflexion a été menée et les employeurs ont été sollicités afin de connaître leur positionnement. L'apprentissage sur 18 mois concerne prioritairement les parcours complets et les SAPAT. Les ASSP peuvent également le faire.

L'alternance sur 18 mois se fait sur la base d'une semaine de cours puis une semaine chez le patron en début de formation. Les apprentis sont chez leurs employeurs pendant les périodes de vacances scolaires. La formations pour ces apprentis a commencé en janvier 2023 pour se finir en juin 2024.

2. Les différentes admissions

Depuis la sélection pour la rentrée 2019/2020 l'inscription au concours se fait exclusivement en ligne via le site internet du Ce.F. Les données sont ensuite basculées dans le logiciel YParéo utilisé par le Ce.F. Plusieurs informations collectives sont réalisées chaque année pendant la période d'inscription.

De plus depuis la parution de l'arrêté du 10 juin 2021, les candidats doivent bénéficier des dispenses accordées en fonction de titres ou diplômes antérieurs (Cf. [Annexe 1](#)). Le nombre de place fixée par l'autorisation de fonctionner du 22 juillet 2021 est de 60 places dont 8 temporaires.

a) *L'admission en parcours complet ASSP SAPAT*

Voir procédure de sélection (dossier d'inscription et note d'information) → Cf. [Annexe 2](#).

b) *L'admission en parcours partiel*

Voir procédure de sélection (dossier d'inscription et note d'information) → Cf. [Annexe 2](#)

c) *Complément de formation- VAE – et agent des services hospitaliers qualifié de la fonction publique hospitalière.*

Chaque demande d'admission par l'une de ces voies d'accès est étudiée afin de s'assurer que le candidat répond bien aux critères de l'admission qu'il sollicite. Le directeur peut rencontrer chaque personne concernée s'il le juge nécessaire. Les compléments de formation font aujourd'hui partis du nombre de places autorisé par la région dans le cadre du financement des parcours initiaux.

d) *L'apprentissage*

La candidat est choisi par l'employeur. Son admission en IFAS est soumise à la présentation du contrat d'apprentissage. Le directeur de l'IFAS rencontre le candidat à la demande de l'employeur afin de lui transmettre un avis sur le plan pédagogique.

V. Le projet pédagogique

A. Définition du métier

La fonction d'Aide-Soignant est définie par *l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant*.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies:

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

B. Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus:

1. Les soins courants dits «de la vie quotidienne » :

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter:

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

2. Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter:

- les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé;
- les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire;
- les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

L'acte de soin ne peut se concevoir que dans une dynamique relationnelle.

La relation à la personne malade, âgée, et/ou handicapée suppose un engagement personnel et responsable, une capacité à réfléchir à la portée de son intervention, ou exigence de toujours considérer **cette personne comme un sujet et non comme un objet de soins.**

C. Les objectifs de formation

- Aider à une recherche constante du sens que prennent les gestes et attitudes du professionnel pour les personnes accueillies ;
- Susciter pour chaque stagiaire une réflexion d'ordre éthique sur la responsabilité qu'engage le fait d'accompagner une personne en difficulté ou en souffrance et ce dans sa globalité ;
- Permettre à chaque stagiaire d'acquérir des savoirs théoriques sur les problématiques médicales, psychologiques et sociales des personnes qu'il accompagne ;
- Amener les stagiaires à une réflexion sur leurs pratiques professionnelles à l'aide des outils théoriques, susciter une démarche d'enrichissement de ces pratiques et favoriser l'auto-évaluation ;
- Aider les stagiaires à aborder la réalité et les questionnements sur la relation au corps ;
- Amener chaque stagiaire à se sensibiliser à la dynamique institutionnelle de la structure qui l'accueille en stage ;
- Contribuer à faire exercer aux élèves leurs fonctions dans le respect du cadre juridique et déontologique ;

- Créer une dynamique de travail collectif au sein du groupe en formation par les échanges et la confrontation des expériences professionnelles de chacun ;
- Aborder les travaux écrits comme un moyen d'acquisition d'une pratique professionnelle complexe.

L'atteinte de ces objectifs doit aider le futur professionnel à s'inscrire dans une dynamique d'encadrement des élèves et assurer ainsi la transmission du métier.

D. L'organisation pédagogique

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est dispensée de manière continue sur une amplitude de 44 semaines et discontinuée dans certains cas (contrats professionnels) sur une période ne pouvant excéder 2 ans. Sur cette durée, l'IFAS fait en sorte d'équilibrer les temps de formation (théorie et stage) avec ceux passés chez l'employeur.

Elle comporte 44 semaines d'enseignement soit 1540 heures d'enseignement théorique et clinique. Elle est organisée conformément au référentiel de formation. La participation à l'ensemble des enseignements et stages est obligatoire dans le respect des dispositions réglementaires. L'enseignement est conçu sur le principe de l'alternance entre l'institut de formation et les lieux de stage clinique.

La rentrée est organisée la première semaine de septembre.

1. Durée et caractéristique de la formation

a) Coursus complet

Elle s'étend sur une année de formation : 1540 heures (44 semaines) réparties en 5 blocs de compétences de 11 compétences et 10 modules soit :

Enseignement en institut de formation 22 semaines et 22 semaines de stages.

Le calendrier de formation ([annexe 4](#)) est réfléchi chaque année au regard des différentes modifications souhaitées par l'équipe pédagogique suite aux bilans effectués. L'objectif de cette évolution annuelle est toujours tourné vers une amélioration de l'acquisition progressive des connaissances des élèves.

(1) Enseignements théoriques

Enseignement en institut de formation (22 semaines)

L'évaluation des modules comprend des écrits, des oraux, des évaluations pratiques en institut. Les contenus et durées des évaluations sont laissés à l'appréciation des équipes pédagogiques.

Pour valider un module, il faut obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne à chaque module.

Blocs de compétences AS	Parcours de formation complet AS
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

des situations d'intervention	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

(2) Apprentissages cliniques

Formation en stage clinique (22 semaines) répartie en 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- 1° Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- 2° Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- 3° Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné. Pour l'année 2023-24 les élèves chercheront leur stage afin de les impliquer davantage dans le développement de leurs compétences. Ce projet de stage sera validé par l'équipe pédagogique au regard du parcours de l'étudiants mais aussi de ses compétences.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel. Pour les apprentis le patron signe le CFA signent également la convention

Les stages sont réalisés en service de court séjour (médecine et chirurgie), long séjour ou moyen séjour (personnes âgées ou handicapées), santé mentale ou psychiatrie, extrahospitalier, structure optionnelle en fin de formation. Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage doit être réalisé obligatoirement dans une structure d'accueil pour personnes âgées et un auprès d'une population atteint de handicap.

L'évaluation des compétences :

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences. Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti auprès de son employeur, désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire.

Le formateur référent de l'institut de formation assure le suivi du stagiaire au sein de l'institut de formation.

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio. Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel conforme au modèle présenté à l'annexe V de l'arrêté du 10 juin 2021 est remise à l'apprenant au cours d'un entretien ».

Depuis l'arrêté de juin 23 c'est L'IFAS qui valide les compétences des étudiants. Les dossiers pédagogiques sont étudiés deux fois par an lors de la commission... Les membres de la commission doivent se baser notamment sur les commentaires faits en stage pour valider les compétences des élèves.

Le référentiel de compétences définit 11 compétences :

Blocs de compétences AS	Compétences AS
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

(3) Dispositifs d'accompagnements

3 dispositifs ont été créés suite à la publication de l'arrêté du 10 juin 2021, 1 est venu renforcé ces dispositifs suite à la publication de juin 2023

(a) Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Objectifs de formation – Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu – Modalités

Ce dispositif de 35h doit être réalisé dans les trois premiers mois de la formation.

– **Positionnement de l'apprenant** en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques

– **Entretien** avec l'apprenant à partir du positionnement: définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé

– **Accompagnement individualisé** pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français. Des évaluations sont réalisées en début de formations puis des exercices corrigés sont transmis aux élèves afin qu'ils progressent individuellement.

– **Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels** pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique. Cela peut être proposé à chaque élève

– **Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel**

(b) Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)

Objectifs de formation

– Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Eléments de contenu

– **Entretiens** avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé: points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés

– **Apport d'éléments** complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Recommandations pédagogiques: Ce suivi prend le relais du module API.

(c) Travaux personnels guidés (TPG)

Objectifs de formation

– Accompagner le travail personnel: travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Éléments de contenu

– **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé

– **Guidage collectif** du travail personnel: apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs

– **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information**, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques: Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.

Le Diplôme d'Etat Aide-Soignant (D.E.A.S.) : sont déclarés reçus au D.E.A.S. les candidats qui ont validé l'ensemble des blocs de compétence lié à l'exercice du métier.

(d) *Accompagnement pédagogique individualisé complémentaire*
35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

b) Equivalences de compétences et allègements de formation

Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

1. Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;
2. Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
3. Le diplôme D'État d'ambulancier ;
4. Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;

5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;
6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social

Les équivalences et allègements sont repris dans [l'annexe 1](#).

Les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service mentionnés au 2° de l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé sont dispensés de la réalisation d'une période de stage de cinq semaines mentionnée à l'article 3 du présent arrêté.

Les dispenses et allègements sont obligatoires pour les élèves concernés.

2. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'IFAS est intégré dans celui du Ce.F. Les éléments propres à l'IFAS y sont également déclinés.

3. Gouvernance de l'institut de formation

a) Instance Compétente Pour Les Orientations Générales De L'institut (ICOGI)

Le Directeur de l'IFAS est assisté de l'ICOGI qui est consultée sur toute question relative à la formation des élèves aides-soignants. Cette instance se réunit au moins une fois par an.

L'instance compétente pour les orientations générales de l'institut émet un avis sur les sujets suivants:

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements;
- Les ressources humaines: l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels;
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts;
- L'utilisation des locaux, de l'équipement pédagogique et numérique;
- Le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini en annexe VI arrêté;
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens;
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et des conditions de vie des élèves au sein de l'institut;

- La cartographie des stages;
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle valide:

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants notamment sur les outils numériques et la simulation en santé;
- Le développement de l'apprentissage;
- Les calendriers de rentrée conformément à la réglementation en vigueur;
- Le règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en annexe V du présent arrêté ainsi que tout avenant à celui-ci;
- La certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

b) Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves

La section rend des décisions sur les situations individuelles suivantes:

1. Elèves ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge;
2. Demandes de redoublement formulées par les élèves;
3. Demandes de dispenses pour les titulaires d'un diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture d'un Etat membre de l'Union européenne ou autre Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas règlementée ou présente des différences substantielles avec la formation au diplôme.

L'instance est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès des élèves en difficulté pédagogique ou bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap.

c) Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

d) Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie de l'élève au sein de l'institut, notamment:

- L'utilisation des locaux et du matériel;
- Les projets extra scolaires;

- L'organisation des échanges internationaux.

Les membres des différentes instances sont indiqués dans [l'annexe 3](#)

e) *La commission de validation de l'acquisition des résultats*

Elle se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet. « Sa mission consiste aussi à vérifier le parcours scolaire de l'élève. » Présidée par le directeur de l'institut de formation, elle se compose de deux formateurs permanents et de deux encadrants de stages de même filière que la formation concernée ou un de la même filière concernée et l'autre infirmier. Les membres sont désignés par le directeur de l'institut de formation. Un suppléant est désigné pour chaque membre dans les mêmes conditions que le titulaire.

Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit en fin d'année scolaire. « Les validations ou non des compétences en milieu professionnel dans le cadre de rattrapage ou de redoublement peuvent être réalisées par une réunion pédagogique d'acquisition des résultats sous la responsabilité du directeur de l'institut de formation.

E. Spécificités de l'IFAS du Ce.F de la Fondation John Bost

L'IFAS a pour objectif d'accompagner les élèves dans l'acquisition des compétences nécessaire à l'exercice de la profession d'aide-soignant. L'équipe pédagogique réfléchit à l'amélioration de cet accompagnement. Le parcours de chaque élève étant différent, il y a un risque de rupture dans le processus d'apprentissage notamment pour les élèves n'étant pas en parcours complet.

Ainsi l'équipe a réfléchi à différents moyens et ce, dès le début de la formation afin d'éviter les arrêts de formation ou les mises en échecs des élèves.

1. L'accueil

a) La rentrée

La rentrée à lieu le lundi de la première semaine de septembre.

Lors de l'accueil, chaque élève se voit remettre :

- Un livret d'accueil
- Le « Recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'Etat » (dernière version du livret de formation des Editions Berger Levrault),
- Un calendrier de la formation correspondant au cursus suivi (complet, partiel, ASSP...). Chaque stagiaire dispose ainsi d'un calendrier personnalisé → Cf. [Annexe 4](#)
- Un portfolio

Les objectifs de la formation sont annoncés aux élèves lors de cette journée.

Un rappel sur ce que l'on attend d'un professionnel est fait : « personne qui appartient à un groupe (une profession) et qui possède les connaissances (savoirs), les aptitudes (savoir-faire) et les attitudes (savoir-être) acquises au cours d'une formation, qui sont spécifiques à sa profession et qui sont mises au service des autres membres de la société »⁴

b) Le portfolio

Un portfolio est remis à chaque élève depuis la rentrée 2018/2019. Cet outil vient d'évoluer et répond aux critères mentionnés dans l'arrêté du 10 juin 2021. Il reprend

⁴ Thierry PELACCIA, Comment mieux former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ? PARIS : De Boeck Supérieur 2016, p.22

l'ensemble du parcours de stage de l'élève qu'il lui permette de prendre conscience de sa progression et de construire ses objectifs.

L'équipe pédagogique a fait le choix de laisser l'élève autonome dans le remplissage de cet outil. Ainsi l'élève se doit d'être autonome dans l'utilisation et l'appropriation de cet outil. En gardant cette ligne directrice l'équipe de l'IFAS s'inspire de la devise du Ce.F « être auteur et acteur de sa formation ».

c) La promotion

L'IFAS a fait le choix de regrouper la promotion en intégrant tous les cursus (complet, partiel, ASSP, SAPAT...) dans une seule promotion.

Ainsi la dynamique de groupe basée sur les échanges et la confrontation d'expériences, de maturités et d'âges différents est mise en avant. Suivant les années les différents cursus interagissent différemment mais les résultats sont dans l'ensemble satisfaisants.

Au cours des différents temps de regroupements les élèves sont mélangés quel que soit leur cursus afin de favoriser une dynamique de partage.

d) Accueil, intégration et accompagnement des élèves en situation de handicap

Dans les dossiers d'admission chaque élève a la possibilité d'indiquer s'il bénéficie d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Il est ensuite rencontré par le référent handicap du Ce.F et un membre de l'équipe pédagogique de l'IFAS. Les aménagements nécessaires à son accompagnement sont alors discutés.

Un certificat médical, réalisé par un médecin agréé de l'ARS, sera également demandé à la personne concernée afin de valider les dispositifs d'aménagement à mettre en œuvre.

Des demandes d'aides peuvent ensuite être réalisées si du matériel spécifique doit être utilisés.

Des accompagnements réguliers sont ensuite mis en place.

e) Les horaires

Les horaires de formation avaient été modifiés sur la base des bilans des promotions afin d'adopter des horaires hebdomadaires fixes :

Depuis la rentrée 2020 -2021, l'ensemble des formations du Ce.F est réalisé sur les dix demi-journées de la semaine.

Les horaires sont ainsi :

	Matin	Après-midi	Total des heures
Lundi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h	7 heures
Mardi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h	7 heures
Mercredi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h	7 heures
Jeudi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h	7 heures
Vendredi	8 h 30 – 12 h	13 h 30 – 17 h	7 heures
			35 heures

Il est possible en fonction de l'orientation pédagogique prise le matin ou l'après-midi de moduler le temps d'intervention. Un équilibre horaire de sept heures des journées en présentiel à l'IFAS est recherché.

2. Les principes et méthodes pédagogiques

Ils orientent les stratégies pédagogiques des formateurs ainsi que leurs activités. Ils vont définir les moyens mis en œuvre pour construire et structurer la formation des aides-soignants. L'objectif étant de développer les compétences attendues pour les aides-soignants.

a) *Les différentes postures*

(1) *La posture des formateurs*

Le formateur est le référent pédagogique, il doit accompagner les élèves dans le développement de leur posture professionnelle et de leurs compétences.

Les formateurs se tiennent également à la disposition des professionnels en cas de sollicitations en lien avec le métiers et l'accompagnement des élèves.

Pour les contenus théoriques l'équipe pédagogique a choisi de travailler au regard des compétences et expériences des formateurs. Toutefois ils se doivent de mobiliser et de développer des savoirs au regards de ceux acquis sur le terrain mais aussi, des besoins nécessaires à l'accompagnement des élèves. Il est ainsi indispensable qu'ils mettent à jour régulièrement les contenus de leurs interventions au grès des évolutions du milieu sanitaire et médico-social.

Une charte pédagogique pour l'IFAS a été créée par l'équipe pédagogique montrant l'engagement voulu de ses formateurs pour l'accompagnement des élèves. [Cf. annexe](#)

(2) La posture de l'élève apprenant

L'IFAS a fait le choix de développer les approches pédagogiques en se basant notamment sur le socioconstructivisme développé par Lev Vygotsky. L'élève se doit d'être auteur et acteur de sa formation dans la construction de ses savoirs et dans l'acquisition des compétences nécessaires au métier d'aide-soignant. Nous partons du principe que chaque apprenant a une expérience du monde et un apprentissage antérieur. C'est en nous appuyant sur cela et sur la mise en commun des différentes expériences que le groupe va aider l'individu à développer des apprentissages et des compétences qu'il n'aurait pu acquérir seul.

(3) Compétence

Pour G. Jobert, la compétence est définie « comme une capacité de la personne à mobiliser des ressources disponibles, en elle-même ou dans l'environnement matériel ou humain, et à les combiner pour répondre de façon pertinente aux caractéristiques particulières et évolutives de telle ou telle situation»⁵.

Les concepts de compétence et de professionnalisation sont étroitement liés. Selon la sociologie des professions, « la professionnalisation définit un processus d'accroissement des capacités à faire face à des situations complexes, en combinant des capacités d'analyse et de résolution de problème avec la mise en œuvre de techniques peu courantes, voire innovantes ».⁶

Ces définitions mettent en exergue la nécessité pour l'élève d'adopter une posture réflexive.

(4) La notion de réflexivité

Le formateur se doit de faciliter l'apprentissage de l'élève en se servant des expériences vécues par celui-ci, notamment à travers l'alternance proposée par la

⁵JOBERT G., 2009, Compétence, travail, organisation, préface de l'ouvrage Du management des compétences au management du travail, Lyon : ANACT Editions, p.10.

⁶ CONJARD P., DEVIN B., 2007, La professionnalisation : acquérir et transmettre des compétences, Lyon : ANACT, p. 22.

formation. Il va aider l'élève à devenir un praticien réflexif. Pour D. Schön, est réflexif, celui qui « prend sa propre action comme objet de sa réflexion »⁷.

Ainsi, le formateur va accompagner l'élève dans ce développement en recourant notamment à l'auto évaluation. Cette approche pédagogique est utilisée par l'ensemble de l'équipe et est développée avec les professionnels de proximités lors des visites de stages ou des temps d'échanges. L'élève va être majoritairement en contact avec cette approche. Il va pouvoir analyser ses pratiques à travers ses actes mais aussi son ressenti et les confronter au regard des professionnels.

La démarche réflexive et l'auto évaluation sont également largement utilisées lors des temps de simulation en santé pratiquées au Ce.F.

b) L'alternance intégrative dans la formation aide-soignante

La formation passe par l'apprentissage et l'alternance : enseignement et stage.

L'alternance permet l'intégration progressive des compétences à partir des situations d'apprentissage du terrain. La planification annuelle va dans ce sens, les stagiaires alternant les stages et les temps de présence au centre de formation.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition des savoirs et des pratiques. Ce dispositif de formation est basé sur le partenariat entre l'Institut de Formation, les terrains de stages et l'élève. Ces liens nécessitent des échanges et l'instauration d'un dialogue entre les stages et l'Institut pour l'accompagnement des élèves.

Les formateurs et les partenaires de stages sont en co-responsabilité dans l'offre de formation. Ce sont des personnes ressources, garantes des moyens mis à la disposition de l'élève dans le parcours individualisé. Une rencontre annuelle est organisée par le Ce.F afin de faire le point sur les différentes évolutions apportées par l'équipe pédagogique. Cette réunion permet également de recueillir les observations faites par les professionnelles accompagnants les élèves pendant les stages. L'équipe de l'IFAS se tient également à la disposition des professionnelles aussi souvent que nécessaire.

⁷ PERRENOUD P., SEPTEMBRE 2004, « ADOSSER LA PRATIQUE REFLEXIVE AUX SCIENCES SOCIALES, CONDITION DE LA PROFESSIONNALISATION », EDUCATION PERMANENTE, N° 160, P. 37.

c) Méthodes pédagogiques

La Direction et l'équipe pédagogique de l'IFAS sont garants du contenu et de la qualité des enseignements. Les enseignements sont dispensés sous forme :

- De cours magistraux, cette méthode permet de transmettre des informations à un grand nombre d'apprenant dans un temps limité. Toutefois il a été démontré que ce mode d'enseignement n'est efficace que si le formateur a recours à des approches de pédagogies actives
- Analyse de cas concrets : réalisée essentiellement en groupe afin de partager les savoirs, une restitution est faite devant la promotion. Le but est de développer les capacités en lien avec l'acquisition du raisonnement clinique.
- De travaux de recherches : réalisés individuellement ou en groupe ce temps est suivi d'une restitution devant la promotion. Les élèves sont amenés à effectuer des recherches et à confronter leurs expériences et leurs représentations à celles des autres,
- Des travaux pratiques (séances d'apprentissages pratiques et gestuels),
- En utilisant la simulation en santé.
- Chambre des erreurs
- Serious Game
- Application de QCM

La promotion peut ainsi se trouver en groupe complet ou répartie en sous-groupes. Chaque intervenant se doit de remettre un support écrit comportant au minimum un plan détaillé de son intervention. Nous avons pu constater que la prise de notes pour les élèves AS peut-être une réelle difficulté. Les supports de cours sont ainsi envoyés à tous les élèves après les cours. Ainsi le constat a été fait qu'une attention plus accrue des élèves et qu'une meilleure interaction pendant les temps de formations sont obtenues. Plusieurs tentatives de pédagogie inversée ont été réalisées. Peu d'élèves avaient consulté les supports avant le cours. A ce jour il a été décidé de suspendre cette approche sauf dans le cadre du module 3.

Les enseignements théoriques font intervenir des formateurs permanents (Ce.F et IFAS) et associés représentant un secteur sanitaire, social et médico-social pluridisciplinaire et décloisonné.

d) Les contenus pédagogiques spécifiques

Dans cette partie, nous ne reprendrons pas l'intégralité du contenu des modules mais nous nous arrêterons sur des points bien spécifiques.

(1) Module1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

La prévention et la promotion de la santé.

Cette thématique est abordée dans le cadre de la santé publique. Les différents types de préventions sont un incontournable de ce type d'enseignement. Il est nécessaire de faire appel à un intervenant expert dans ce domaine.

(2) Module 2 Repérage et prévention des situations à risque

Ce module est nouveau depuis la réforme de 2021. Nous faisons intervenir des professionnels spécialisés dans le domaine des situations à risques.

(3) Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne

L'approche de l'anatomie sur ce module occupe une place importante dans les 70 heures prévues pour la réalisation de l'ensemble des apports. Les bilans des promotions successifs font systématiquement ressortir un temps pas assez conséquent pour ce module. L'équipe pédagogique réfléchit systématiquement à la meilleure approche pour cette partie du module 3. Après avoir largement favorisé les travaux de groupes pendant plusieurs années, l'équipe a privilégié une forme plus magistrale tout en s'appuyant pour cette thématique sur la pédagogie inversée. Un support de cours conséquent a été donné aux élèves depuis la promotion 2018-2019. Certains domaines comme la neurologie, l'endocrinologie notamment sont abordés pendant des cours magistraux. En fonction de l'évolution de la formation cette approche pourra être affinée. Depuis la promotion de 2020-21 l'utilisation de l'application Kahoot ! a permis de créer des QCM pour aider dans l'apprentissage de l'anatomie

Le handicap

Cette thématique est abordée lors du module 1 d'une manière générale, des reprises sont faites dans le module 3 notamment en lien avec l'épilepsie et la gestion de la douleur pour les personnes du handicap. Pour cela nous faisons intervenir des professionnels du handicap.

De plus, tous les élèves passent en stage sur la fondation dans un pavillon accueillant des personnes ayant un handicap. Ainsi nous avons la conviction que ces contacts leur seront bénéfiques lorsqu'ils les prendront en charge une fois diplômés.

L'autisme

La fondation John Bost se veut établissement de référence dans la prise en charge des patients atteints de troubles autistiques. Plusieurs pavillons du site de la vallée de la Dordogne accueillent ces patients et certains élèves y vont en stage ce qui est bénéfique par rapport à l'expérience qu'ils vont avoir dans leur prise en charge. Afin que l'ensemble de la promotion ait une approche de ce type de trouble, nous faisons intervenir des professionnels ayant une forte expérience dans l'accompagnement de ces personnes.

(4) Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

La Formation aux gestes d'urgences (FGSU)

Une formatrice de l'IFAS est formatrice FGSU. Celle-ci réalise la formation des élèves aides-soignantes en collaboration avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de la Dordogne (CESU 24). Actuellement ces formations ont lieu dans les locaux du CESU 24. Nous espérons que cette collaboration amènera la réalisation des futures formations dans les nouveaux locaux du Ce.F. Ceci permettra notamment de réduire les frais de déplacements pour les élèves qui doivent se déplacer à Périgueux pendant 3 jours. Ces formations sont organisées à la fin de formation des aides-soignants. L'intérêt de placer cette formation a été discuté avec les formateurs du CESU 24. Il est apparu plus pertinent au regard de l'expérience et des connaissances acquises par les élèves, de procéder de cette manière.

(5) Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

L'ergonomie.

L'IFAS de Bergerac fait intervenir des formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) pour enseigner les approches nécessaires à la réalisation des soins. Sur les 35 heures de formations 12 heures d'enseignements pratiques sont réalisées. Les résultats sont très bons, il est constaté la mise en application pendant les stages et lors des épreuves d'évaluation. Au vu de l'évolution possible de la formation, l'IFAS aimerait à terme pouvoir former les élèves à devenir acteur PRAP. Une formatrice de l'IFAS étant formatrice PRAP, ce projet sera étudié prochainement. Les risques psychosociaux devront également être approfondi notamment face aux difficultés rencontrées par les professionnels :

(6) Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage

L'éducation thérapeutique

Une Aide-Soignante formée et intervenant dans des groupes d'éducation thérapeutique effectue une intervention sur ce domaine pendant 3h30

(7) Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Une approche théorique sur la pédagogie et le recours à la simulation en santé sont privilégiées pour l'approche de ce module.

(8) Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Nous faisons intervenir une infirmière ayant un DU hygiène hospitalière. Des ateliers sont également mis en place sur l'hôpital de Bergerac et sur la Fondation John Bost auxquels peuvent participer les élèves.

Nous réalisons également deux sessions type chambres des erreurs avec deux salles à chaque fois. Nous utilisons le serious game développé par le CPIAS (Comité de Prévention des Infections Associées aux Soins).

(9) Module 9 Traitement des informations

Ce module est abordé en fin de formation. L'équipe pédagogique s'appuie sur les connaissances acquises par les élèves pendant les temps de formations pratiques.

La formation au numérique en santé est notamment organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles prévu à l'annexe VIII. « Elle peut être suivie de façon discontinue au cours de la formation. « Cette formation est organisée, au plus tard, à compter de la rentrée de septembre 2025. « Déclinée dans le projet pédagogique de l'institut de formation, la formation au numérique en santé est intégrée dans les modules de formation déjà existants notamment le Module 9. – «Traitement des informations » du bloc de compétences 5 «Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques» sans en augmenter le nombre d'heures. « L'évaluation de ces enseignements est intégrée dans l'évaluation des modules concernés.

(10) Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Gestion des risques et qualités

Ces notions sont abordées par une formatrice. Il est primordial que la déclaration des événements indésirables soit perçue comme un axe de progression pour les élèves.

e) *La simulation en santé*

Roger Mucchieli, dans *Méthodes actives dans la pédagogie d'adultes*, définit ainsi la simulation : « la simulation consiste à répéter en séance, c'est-à-dire sans risquer les conséquences d'une erreur, les paroles, les gestes qu'il faudra maîtriser dans les situations de travail futures, c'est la technique reine de l'apprentissage de procédures complexes laissant peu de place à l'improvisation. »

Recourir à cette méthode, c'est diminuer les risques pour les patients lors des prises en charge par les élèves et futurs aides-soignants.

L'HAS dans le rapport de mission de 2012 a repris la définition tirée suivante: « Le terme simulation en santé correspond à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des gestes ou des environnements de soins, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnel »⁸

Le Ce.F est doté depuis la fin du premier semestre 2019 de 3 laboratoires de simulations. Deux formateurs de l'IFAS ont été formés à la simulation en tant que méthode pédagogique. Un mannequin de moyenne fidélité a également été acquis.

Depuis 2017, les formateurs utilisent cette méthodologie. Des scénarios autour de prises en charge de la douleur, de situations de communication et dans l'encadrement d'élèves ont été élaborées. Toutefois le matériel et les locaux n'étaient pas tout à fait

⁸ America's authentic government information. h.r. 855 to amend the public health service act to authorize medical simulation enhancement programs, and for other purposes. 111th congress 1st session. 2009 - Traduction proposée dans le rapport simulation has.

adapté jusque-là. Le temps entre la réalisation de la séquence et le débriefing pouvait être trop important faisant perdre du sens.

Les différentes étapes de la simulation vont amener les participants à comprendre les modes d'action de l'apprenant au cours de la séquence, afin de le mettre en débat et de permettre à chacun de progresser. Ainsi la simulation doit permettre d'acquérir des connaissances, de renforcer des acquis sans risque pour le patient, de faciliter la réflexion en groupe et d'améliorer la confiance en soi.

La simulation se déroule en trois temps :

- Le briefing : il permet de mettre l'apprenant en confiance. Les éléments nécessaires au déroulé de la séquence, dont le scénario, vont être apporté à ce moment.
- Le déroulé du scénario : l'apprenant va se retrouver seul face à la situation problème.
- Le débriefing : le formateur qui anime le débriefing doit le faire avec bienveillance. L'objectif est de faire comprendre à chacun pourquoi les événements se sont déroulés ainsi et qu'est ce qui a influencé le comportement de chacun. Charge à lui de s'assurer que le groupe ne tombe pas dans le jugement et l'évaluation de ce que vient de faire l'apprenant qui a réalisé le scénario. Il demeure primordial de finir ce temps en faisant en sorte que les apprenants ne repartent pas avec des messages erronés. La méthode + delta est principalement utilisée lors des debriefings mais elle peut changer en fonction des objectifs pédagogiques.

L'IFAS veut développer, grâce aux salles de simulations, le recours à cette méthodologie.

Nous sommes convaincus que grâce à cette méthode, les élèves retiennent mieux ce qu'ils apprennent et peuvent ainsi plus aisément le transférer à de futures situations proches.

L'objectif pourrait être de réaliser une séquence par module.

Module	Thématique de la simulation
Module 1	Recueil de données
Module 2	

Module 3	Scénario sur la douleur / surveillance des dispositifs médicaux
Module 4	Scénario en lien avec une pathologie
Module 5	Evaluation
Module 6	Gestion de l'annonce
Module 7	Accompagnement des élèves
Module 8	Chambre des erreurs
Module 9	Réunion de transmission
Module 10	

D'autre part le Ce.F proposant également des formations sociales, le recours à la simulation pourrait faciliter les échanges pluridisciplinaires entre les différents apprenants. Ce projet se développera dans le cadre de l'interprofessionnalité.

f) *Interprofessionnalité*

L'interprofessionnalité en formation nécessite une mobilisation des ressources internes et externes. Faire valoir la notion d'interprofessionnalité permet de maintenir l'apprenant dans une ambiance de collaboration nécessaire et dans un devoir de prise en compte des compétences en présences (les siennes, les collègues, les usagers). La notion de parcours rapportée à l'apprenant est un moyen de l'inviter à se positionner comme expert de son parcours de formation, ceci en l'intégrant dans une continuité d'apprentissage.

Un projet de décloisonnement entre les formations AS et AES a vu le jour courant 2018. Des dates ont été retenues en croisant les différents calendriers de formations. Apprendre à travailler ensemble, avoir la connaissance du champ de compétences de l'autre sont autant d'objectifs à atteindre à travers cette approche. Les actions seront mises en place au cours de l'année 2019-2020.

Les thématiques retenues :

- Le raisonnement clinique avec les différents points de vue en fonction des formations
- Les techniques éducatives
- Recours à la simulation

L'arrivée d'un IFSI dans nos locaux va pouvoir permettre de travailler la collaboration entre les élèves AS et les étudiants infirmiers. Les projets sont à développer.

g) Le raisonnement clinique

Suite aux changements au sein de l'équipe des formateurs, les nouveaux arrivants font rapidement le constat qu'une dimension du soin n'est pas développée par les élèves lors des présentations des raisonnements cliniques. En effet, la dimension des problèmes et risques en lien avec les pathologies et globalement maîtrisée pour autant les problèmes de natures différentes ne sont que très rarement évoqués. Le modèle précédemment utilisé était le raisonnement bi focal.

L'équipe pédagogique fait ainsi le choix d'enseigner l'apprentissage du raisonnement clinique via la méthode trifocale en s'appuyant sur les travaux de Thérèse Psuik.

Ce modèle est un modèle qui oriente les jugements cliniques autorisés par chaque catégorie professionnelle dans la pathologie, les complications potentielles liées à la pathologie et aux effets secondaires de traitement, et les réactions humaines physiques et psychologiques.

Dans le 1^{er} domaine clinique, les cibles sont dans la symptomatologie de la pathologie: dyspnée, vomissements, douleur, délire...La conclusion clinique peut être « une suspicion d'infection urinaire... » avant la validation par le médecin ; si le problème est validé par le médecin, le soignant note le problème réel « infection urinaire »

Dans le 2^{ème} domaine clinique, les cibles sont exprimées en termes de risque : Risque hémorragique, risque infectieux, risque d'hypotension orthostatique, risque d'escarre, risque de peur... si des signes précurseurs apparaissent le problème est réel, par exemple hypotension orthostatique en cible, le chiffre de la tension artérielle assis et debout en données ainsi que les symptômes associés ressentis par le patient (sueurs, vertiges...)

Dans le 3^{ème} domaine clinique, les cibles sont les réactions humaines réelles : escarre stade 1, constipation, capacité partielle à se laver, crainte, inquiétude, peur, anxiété...

MODELE TRIFOCAL



D'après T. Psiuk (2011)

L'enseignement est assuré par un seul formateur. Lors d'une visite de stage en début de formation, les formateurs accompagnent les élèves individuellement sur cet apprentissage à partir d'une situation professionnelle. C'est l'élève qui doit avoir préparé ce temps qui va lui être dédié.

Depuis la rentrée 2018-2019, lors de cette rencontre, les formateurs ont décidé de ne travailler que sur le raisonnement clinique. Ils laissent les professionnels de terrain encadrer les élèves sur les soins.

La méthodologie évolue chaque année au regard des différentes remarques que nous faisons

Depuis la rentrée 2023-24 une reprise de la théorie de l'intérêt du raisonnement clinique a été réalisé afin d'aider les élèves à mettre plus de sens dans l'acquisition de cette compétence. Beaucoup d'apprenant étant déjà professionnel il arrivait régulièrement que ces derniers mettent plus de temps que les élèves novices à acquérir les bases du raisonnement cliniques.

h) Les méthodes d'évaluations

L'évaluation ne doit pas être perçue seulement comme un outil sanctionnant un échec ou une réussite. L'objectif des évaluations est de s'assurer que les élèves sauront agir de façon adaptée dans leur milieu professionnel. L'évaluation doit permettre de renforcer l'apprentissage.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes formes d'évaluation. L'équipe pédagogique a fait le choix de multiplier et de diversifier les approches afin de favoriser l'implication des élèves. Chaque outil d'évaluation est donc choisi au regard d'objectifs spécifiques.

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation (cf. modalités d'évaluation à l'annexe III de l'Arrêté). En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » (cf. tableau ci-après), à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

ANNEXE III

DIPLOME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT – RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

1. Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1.-Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2-Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2.-Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3.-Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4.-Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5.-Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6.-Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7.-Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8.-Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9.-Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10.- Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	

Pour l'année 2023-23 les évaluations font se faire

Module 1 : évaluation pratique avec présentation d'un recueil de données de 2h

Module 2 : travail de groupe avec présentation oral et création d'un support

Module 3 : évaluation sur table de 2h à partir d'études de situations.

Module 4 : réalisation d'un raisonnement clinique fait en stage et évaluation en pratique simulée à partir d'études de situations

Module 5 : évaluation simulée

Module 6 : élaboration d'un travail écrit à partir d'une étude de situation vécue en stage et soutenance orale

Module 7 : pratique simulée sur une situation pédagogique

Module 8 : analyse de pratique professionnelle à partir d'une situation vécue en stage

Module 9 : évaluation sur table de 1h30 à partir d'études de situations.

Module 10 : évaluation sur table de 2h à partir d'études de situations.

i) L'accompagnement collectif et individuel

L'effectif de la promotion est réparti en 3 groupes de références.

Des bilans sont organisés régulièrement avec pour objectifs de :

- Mesurer la progression et l'atteinte des objectifs
- Appréhender l'ambiance et la dynamique de groupe
- Evaluer les intervenants
- Répondre aux différentes interrogations collectives
- Modifier ou améliorer l'organisation en cours si cela est possible

Les bilans des modules sont réalisés avec l'ensemble des élèves y ayant participé. Un questionnaire individuel est également remis aux élèves à chaque module. Suite à une évaluation du dispositif en place, il a été décidé que les bilans des modules devaient être réalisés à distance des évaluations des modules.

Par ailleurs, un suivi personnalisé est mis en place tout au long du cursus de formation : évaluation formative en stage, trois rencontres annuelles en tête à tête avec un formateur permanent, accompagnement et suivi sur demande si besoin. Chaque élève n'ayant pas réussi une épreuve est rencontré, des explications lui sont fournies afin de l'aider à progresser.

Enfin, un bilan final est organisé en fin de formation. [cf. annexe 6](#) °

L'utilisation de google form permet de faire une analyse quantitative des réponses obtenues.

3. Outils pédagogiques

- *Le centre de documentation*

La documentaliste a notamment pour mission d'accueillir et d'accompagner les usagers, de les former à la recherche documentaire tout en favorisant leur autonomie. Elle participe activement à la vie pédagogique du Ce.F.

Le centre de documentation propose toute la documentation nécessaire avec un fond réactualisé en permanence aux usagers : 4300 ouvrages, 50 périodiques (dont Soins Aides-soignantes, Soins gérontologie, Gazette Santé Social, Doc 'Alzheimer, Santé mentale, Psychologues...), un abonnement aux revues et aux ouvrages disponibles sur CAIRN, 300 films, 500 mémoires d'anciens étudiants, des dossiers documentaires. L'accès au portail documentaire GEDIWEB est également disponible hors centre de documentation.

- *Salle informatique*

Une salle informatique est à la disposition des stagiaires. Elle est équipée de :

- 14 postes informatiques (CD, USB) en libre accès reliés à une imprimante permettant le travail sur logiciel de traitement de texte et l'accès Internet pour la recherche documentaire
- Un téléviseur avec magnétoscope et lecteur DVD

Les formateurs associés peuvent accéder à cette salle et disposent aussi d'un bureau qui leur est réservé (bureau, ordinateur, imprimante).

- *Accès multimédias*

7 salles de cours sont équipées d'un vidéoprojecteur fixe. Ces salles sont équipées d'un ordinateur et de matériel audio.

Un accès à internet est disponible en wifi sur l'ensemble du Ce.F pour les professionnels mais aussi pour les apprenants.

Par ailleurs, le Ce.F met à la disposition de tous les intervenants :

- 5 ordinateurs portables
- 5 vidéoprojecteurs portables
- 4 enceintes
- 1 rétroprojecteur
- 1 système de visio conférence
- 4 tableaux numériques.

4. Les travaux pratiques (séances d'apprentissages pratiques et gestuels)

Suite aux changements de localisation des salles de travaux pratiques, la réalisation des travaux pratiques va être revue. Il est nécessaire de dynamiser ces temps. Auparavant, afin de limiter les déplacements, des sessions de trois demi-journées consécutives de quatre heures étaient organisées. Même si les élèves appréciaient ces temps, des difficultés étaient mises en évidence par les formateurs notamment liées à cette durée.

Ainsi une réduction à des durées de 1h30 à 2h00 sont envisagées. Un cours en lien avec le TP pourra être réalisé en amont ou en parallèle.

Les travaux pratiques seront réalisés dans les salles de simulations.

La majorité du matériel est loué afin d'avoir des dispositifs récents. (cf liste en annexe 8)

5. La politique de stage

a) L'attribution des stages

Les stages cliniques sont organisés par l'institut de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction. **Les stages sont attribués aux élèves aux regards de leurs expériences mais aussi de leur lieu d'habitation. Conscient des frais occasionnés par les déplacements, l'équipe essaie de ne mettre qu'un stage éloigné du domicile de l'élève.**

Une convention est signée entre le stagiaire, le centre de formation et le lieu de stage avant chaque départ en stage. → Cf. [Annexe 7](#)

La liste des terrains de stage est tenue à jour régulièrement → Cf. [Annexe 8](#)

b) Le parcours de stage

Conformément à la réglementation le temps de stage est fonction du parcours de l'élève.

Les élèves en parcours complet effectueront 4 stages.

L'IFAS s'efforce de proposer un parcours diversifié aux élèves. Ainsi pour les élèves en parcours complet, ils passeront tous en stage auprès des personnes âgées (en EHPAD, USLD, ou psycho gériatrie) ce stage étant une obligation. Ils iront également en cours séjours, et sur l'un des pavillons de la Fondation John Bost. Ce dernier leur

permettra d'avoir un contact avec des personnes en situation de handicap. Pour compléter cette offre l'équipe essaie de les envoyer sur une structure prenant en charge des patients à domicile. Le quatrième stage est discuté en fonction du parcours de l'élève, des compétences à acquérir et du projet professionnel.

L'équipe pédagogique de l'IFAS valide le stage.

La liste des stages individuelle et celle de l'ensemble des élèves de la promotion sont remises à chacun en début d'année. Cela doit leur permettre de s'organiser notamment pour les transports.

Au vu du temps passé à la construction des différents parcours, les échanges entre élèves ne sont pas acceptés sauf pour des motifs bien précis et seulement après accord du directeur de l'IFAS. Libre à l'élève de contacter le terrain de stage au moment où il le souhaite.

L'IFAS essaie de recueillir et de mettre à jour régulièrement les volontés propres à chaque terrain de stage concernant les prises de contact par les élèves.

c) Le temps de préparation des stages

Avant chaque départ en stage, un temps est consacré à la présentation des objectifs de stages et des attendus de formation. Ce moment permet de repérer certaines appréhensions et de tenter de les canaliser. Les documents concernant les objectifs institutionnels spécifiques au stage sont également distribués. Les informations concernant les modalités de réalisation des mises en situations professionnelles et les dates de réalisation de celles-ci sont également indiqués aux élèves. Les élèves ne doivent pas attendre ce moment pour contacter les lieux qui vont les accueillir en stage.

Le portfolio est nécessaire lors de ces temps. Il permet à l'élève de visualiser l'ensemble des documents nécessaire à la conduite de son stage. De plus chaque terrain de stage a été informé de la mise en place de cet outil sur l'IFAS de Bergerac. Ainsi c'est à l'élève de le montrer au maître de stage au tuteur ainsi qu'aux professionnels de proximités. Un suivi régulier de sa progression doit lui permettre de faire émerger et d'affiner à chaque stage ses propres objectifs qu'il va pouvoir indiquer aux professionnels en arrivant en stage.

d) Les visites de stage

Chaque élève est vu lors du premier ou deuxième stage pour une évaluation formative. Un formateur va à sa rencontre sur le lieu de stage pendant 2h. Depuis l'année 2018-

2019, les formateurs privilégient lors de ces temps un accompagnement sur le raisonnement clinique. L'apprentissage du modèle tri focale n'étant pas encore étendu à l'ensemble des professionnels de terrains, ce temps peut permettre, si un des tuteurs de l'élève est présent, de développer cette méthodologie.

Les mises en situation professionnelles normatives sont réalisées en fonction du parcours de l'élève. Les rendez-vous sont pris par les formateurs en fonction des disponibilités des terrains de stages.

L'ensemble des rencontres formateur-élèves sont communiqués aux personnes concernées avant le début du stage.

Afin d'accompagner au mieux les élèves en parcours partiel et ceux en cursus ASP/SAPAT, l'équipe de l'IFAS envisage de mettre en place un temps d'analyse des pratiques professionnelles. Ce temps se ferait lors d'un stage. Il permettrait de confronter les élèves à leurs expériences antérieures ce qu'ils ont découvert du métier d'aide-soignant mais aussi sur les attendus en termes de qualité des soins. La thématique serait essentiellement en lien avec la réalisation des soins de nursing comme la toilette.

e) *Les retours de stage*

Après chaque retour de stage, un temps est consacré à un « bilan de stage » en tiers groupe (environ 16 élèves). Ce moment privilégié permet à chaque stagiaire de s'exprimer devant le reste du groupe pour faire part de son vécu (parfois douloureux mais aussi très souvent positif). L'absence de jugement de valeur est la règle afin de favoriser une critique constructive et une remise en question.

La qualité de l'encadrement n'est pas abordée à ce moment-là. Le ressenti de l'élève sur son évolution est l'attente majeure de ce temps. En cas de difficulté liée au terrain de stage, l'élève est rencontré par un membre de l'équipe pédagogique.

Ces retours peuvent être faits sur les TPG.

Un travail sur le raisonnement clinique est effectué lors des retours de stage à parti des travaux faits par les élèves.

F. Les équipes pédagogiques

1. L'équipe permanente de l'IFAS

Un pôle sanitaire (incluant la formation des aides-soignants) a été mis en place, au sein du Ce.F début 2014, avec pour mission de créer de nouvelles formations à l'intention des personnels soignants et de générer des formations de Développement Professionnel Continu (DPC).

L'équipe de l'IFAS est ainsi composée de :

Un responsable des formations sanitaires, Directeur de l'IFAS cadre de santé de filière infirmière, DU de formateur en simulation en santé: Monsieur JAMES-FARGES. Son temps de travail est réparti de la manière suivante 60% dans le cadre du temps de direction, 40% en tant que formateur.

Une formatrice permanente à 100% de formation infirmière, formatrice PRAP, FGSU, simulation en santé: Madame TOURREIL

Deux formatrices permanente à 80% :

- Madame PERGON de formation Infirmière, simulation en santé
- Madame DUCROCQ de formation infirmiere DU hygiene hospitaliere

Une assistante de formation à 80% : Madame PROMIS.

Cette équipe est placée sous l'autorité du Directeur du Ce.F ainsi que sous la responsabilité de la direction générale de la Fondation John Bost.

L'IFAS est assisté d'un service comptable et d'une équipe d'entretien.

2. Les formateurs associés

L'équipe de formateurs permanents (Ce.F/IFAS) est appuyée par des formateurs associés ([cf. liste en annexe 9](#)): Infirmiers (dont stomato-thérapeute, hygiéniste, DU douleur, DU médecine de catastrophe, DU santé publique, DU soins palliatifs, DU gérontologie...), Cadres de santé, Aides-soignants, Directeurs de structures sanitaires, sociales et/ou médico-sociales, Directeurs de soins, Médecins, Psychologues, Juristes, Professionnels du secteur social et médico-social (éducateur, AMP, AVS...), Formateurs PRAP (prévention des risques professionnels liés à l'activité physique), Pôle emploi, Représentants de structures de travail , Entreprises de travail temporaire, Laboratoires fabricant de matériel professionnel et médical

La Direction du Ce.F dispose du CV et des références de chaque formateur associé. Chaque année, une actualisation des curriculums vitae est demandée à chaque formateur.

G. La vie étudiante

Les stagiaires du Ce.F bénéficient d'un cadre de vie pédagogique équipé de :

- Accès au WIFI
- Un campus numérique
- Des salles sont mises à disposition au moment de la pause déjeuner
- Un centre de documentation (photocopieur, accès internet...)
- Une salle informatique avec une imprimante en libre accès
- Une salle de préparation des repas avec des fours à micro-ondes et plusieurs réfrigérateurs/congélateurs,
- Fontaines à eau (gratuites),
- Distributeurs de boissons,
- Distributeur de nourriture,
- Des tables/bancs extérieurs

Par ailleurs, une carte d'identité scolaire pouvant donner lieu à de nombreuses réductions est remise à chaque personne en formation.

Les élèves ont la possibilité de se connecter en Wifi à internet via des identifiants dans l'enceinte de l'établissement.

Afin de ne pas perdre le lien avec les étudiants et ce depuis l'année 2019-2020, nous utilisons la plateforme yparéo pour transmettre les documents aux élèves.

Des visioconférences (cours, informations) et des appels téléphoniques ont été réalisés pendant les confinements grâce à l'application zoom.

H. Les indicateurs d'évaluation du projet

Chaque étape et partie du projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation et d'un réajustement continus dont les modalités sont adaptées au contexte.

L'IFAS faisant partie intégrante du Ce. F, de nombreuses procédures sont transverses aux différentes formations.

Depuis la rentrée 2019-2020, la mise en place d'indicateurs plus spécifique à l'IFAS participe au développement et à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la qualité (cf. ci-après).

Les valeurs institutionnelles sont interrogées en regard des projets et orientations stratégiques du Ce.F et de la Fondation John Bost.

Les objectifs de formation sont adaptés à l'évolution des dispositions réglementaires et des orientations stratégiques.

L'organisation pédagogique est évaluée (et réajustée) de façon continue au travers des bilans individuels et collectifs auprès des stagiaires et lors des réunions hebdomadaires de travail et de réflexion.

Le bilan final de formation réalisé par l'équipe pédagogique permet de mesurer l'évolution de l'organisation, l'atteinte des objectifs et d'envisager l'organisation des prochains parcours. Pour autant la procédure permettant cette analyse doit être rédigée.

Un des axes majeurs de progression pour l'IFAS dans les années à venir va être la réalisation de procédures spécifiques à l'institut ainsi que leurs suivies grâce à différents indicateurs permettant ainsi de gagner en qualité.

Evaluation du dispositif de formation et du projet pédagogique en octobre 2020 voir les tableaux ci-après.

Critères d'évaluation	Indicateurs : <u>Le dispositif de formation</u> <u>octobre 2021</u>	Codage		
		Absent	Partiel	Complet
Conformité	Respect le cadre législatif et réglementaire de la formation			
Pertinence	S'appuie sur l'alternance intégrative Utilise des méthodes et moyen pédagogique diversifié innovant et adaptés Assure une formation professionnalisante et adaptée Enonce les objectifs d'apprentissage en lien avec les compétences à acquérir Tient compte des bilans de modules et de fin d'année réalisées par les élèves Prend en compte l'individualisation des parcours			
Cohérence	Met en œuvre la progressivité dans l'acquisition des compétences L'accompagnement des élèves est réalisé prioritairement par les formateurs Le suivi des élèves dans l'acquisition des compétences est prévu Prévoit des temps de réflexions professionnelles Développe l'autonomie, le sens des responsabilités, l'adaptation		Les temps de réflexions notamment sur l'APP doivent être renforcés	

	<p>et le professionnalisme des élèves</p> <p>S'inscrit dans une culture de qualité des soins</p>			
Faisabilité	Est en adéquation avec les ressources de l'institut et du Ce. F			
Efficacité	<p>Assure une offre de stage</p> <p>Prévoit des bilans des modules et de fin d'année</p> <p>Prévoit une analyse des résultats des élèves collectivement et individuellement</p> <p>Prévoit un suivi de l'employabilité</p> <p>Répond aux attentes des employeurs</p>			
Efficienc	Intègre la dimension économique			

<u>Critères d'évaluation</u>	<u>Indicateurs :</u> <u>Le projet pédagogique octobre 2021</u>	<u>Codage</u>		
		Absent	Partiel	Complet
Conformité	Respect le cadre législatif et réglementaire de la formation Est actualisé à chaque rentrée scolaire Définit ses modalités de diffusion		Le projet pédagogique de l'ifas n'est à ce jour pas diffusé	
Pertinence	Répond à des orientations professionnelles explicites Tient compte des évolutions dans le domaine de la santé Tient compte des évolutions des méthodes pédagogiques et des NTIC Enonce les objectifs visés Tient compte du dernier bilan pédagogique réalisé Explicite les choix de programmation de l'enseignement théorique et pratique dans l'alternance de formation Explicite les choix de programmation des stages dans l'alternance de formation			
Cohérence	Décline les valeurs de la Fondation John BOST et du Ce.F Répond aux compétences professionnelles attendues dans l'exercice de la profession			

	<p>Explicite le dispositif de suivi pédagogique</p> <p>Explicite le dispositif d'évaluation</p>			
Faisabilité	<p>Tient compte des ressources disponibles : humaines, matérielles, financières et organisationnelles</p> <p>Intègre une vision prospective des compétences des formateurs</p>			
Efficacité	<p>Prévoit une évaluation du projet</p>			
Efficiace	<p>Intègre la dimension économique</p>			

VI. Table des annexes

Annexe 1 Tableaux des dispenses

Annexe 2 Inscription

Annexe 3 Les membres des instances

Annexe 4 Les calendriers de Formation

Annexe 5 Charte pédagogique

Annexe 6 Trame de bilan de fin de formation

Annexe 7 Convention de stage

Annexe 8 Liste des terrains de stage

Annexe 9 Liste des intervenants

Annexe 10 Liste du matériel des salles de pratiques

A. Annexe 1 Tableaux des dispenses

Passerelles vers DEAS 2021 (niveau 4) AP				DEAP 2006 (niveau 3)			DEAP 2021 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 	35		35			35	
		<ul style="list-style-type: none"> Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) 	7		7			7	
		<ul style="list-style-type: none"> Travaux personnels guidés (TPG) 	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation	84	Etude de situation Evaluation des compétences en stage	Allègement de formation	70	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	7	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	28	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182	Allègement de formation	70		Allègement de formation	56	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée			
	Total heures formation théorique		770						224
	% parcours complet théorique					43%			29%
	Durée formation théorique en semaines		22			9,4			6,4
	Durée formation clinique en semaines		22			7			7
	Total heures formation clinique		770			245			245
	Total heures formation		1540			574			469

Passerelles vers DEAS 2021 (niveau 4) AES AVS AMP				DEAES 2021 (niveau 3)			DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 	35		35			35	
		<ul style="list-style-type: none"> Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) 	7		7			7	
		<ul style="list-style-type: none"> Travaux personnels guidés (TPG) 	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en stage	Allègement de formation	98	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Allègement de formation	63	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182		182			182	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence		Pas d'évaluation		35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	21	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage	35	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins							
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence	Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70					
Total heures formation théorique			770		476		574	
% parcours complet théorique					62%		75%	
Durée formation théorique en semaines			22		13,6		16,4	
Durée formation clinique en semaines			22		12		12	
Total heures formation clinique			770		420		420	
Total heures formation			1540		896		994	

Passerelles vers DEAS 2021 (niveau 4) ARM Ambulancier				ARM 2019 (niveau 4)			Ambulancier 2006 (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 	35		35			35	
		<ul style="list-style-type: none"> Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) 	7		7			7	
		<ul style="list-style-type: none"> Travaux personnels guidés (TPG) 	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147		147	Etude de situation Evaluation des compétences en stage		147	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Dispense de formation			21		
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Allègement de formation	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	35	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182		182		Allègement de formation	168	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35		Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21			21	

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	35	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage	Allègement de formation	21	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Allègement de formation	7	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	Allègement de formation	14	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35				
Total heures formation théorique			770		581			574	
% parcours complet théorique					75%			75%	
Durée formation théorique en semaines			22		16,6			16,4	
Durée formation clinique en semaines			22		17			17	
Total heures formation clinique			770		595			595	
Total heures formation			1540		1176			1169	

Passerelles vers DEAS 2021 (niveau 4) ASSP SAPAT				BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 	35		35			35	
		<ul style="list-style-type: none"> Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) 	7		7			7	
		<ul style="list-style-type: none"> Travaux personnels guidés (TPG) 	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel		77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182		182		182		
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35		35		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation		35	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation		35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
Total heures formation théorique			770					511	
% parcours complet théorique						#REF!		66%	
Durée formation théorique en semaines			22			10,6		14,6	
Durée formation clinique en semaines			22			10		14	
Total heures formation clinique			770			350		490	
Total heures formation			1540			721		1001	

B. Annexe 2 Inscription



28, boulevard Albert Claveille
CS 30020
24112 BERGERAC Cedex

Tél : 05.53.22.23.00
Fax : 05.53.23.93.05
Email : cef@johnbost.fr
Site : www.cef-bergerac.org



- RÈGLEMENT D'ADMISSION - à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Arrêté du 07 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modifications des conditions d'accès aux diplômes d'Etat d'aide-soignant

PREINSCRIPTION EN LIGNE SESSION D'AIDE-SOIGNANT 2022

Du 10 janvier 2022 au 10 juin 2022

Prérequis - Conditions d'accès à la formation

- Aucun diplôme n'est requis.
- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Formation accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :
 - 1°/ la formation initiale ;
 - 2°/ la formation professionnelle continue,
 - 3°/ la validation partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du ministère chargé de la santé.

I. Modalités d'inscription auprès de l'établissement de formation

Chaque candidat doit s'inscrire sur le site Internet du Ce.F : www.cef-bergerac.org.

L'inscription à la sélection ne sera validée qu'à réception **de l'ensemble des pièces obligatoires** (sous format PDF uniquement ou envoi postal) ci-dessous :

Constitution du dossier qui fera l'objet d'un examen :

- 1 photo d'identité ; (pour le dossier administratif)
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto / verso);
- Un curriculum vitae détaillé et à jour ;
- Une lettre de motivation **manuscrite**;
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titre traduits en français ;
- Si candidat en cours de scolarité (Baccalauréat), la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;





- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

II. Modalités de sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection et se déroule selon deux étapes une étude du dossier et un entretien. L'ensemble est destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

Le jury correspond à un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

1°- Etude du dossier, selon toutes les pièces demandées obligatoirement en **point I** du présent règlement d'admission.

2 - Entretien de motivation, d'une durée de quinze à vingt minutes. Doit permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

L'ensemble fait l'objet **d'une cotation** par le jury, au regard des attendus et critères nationaux.

Les attendus et critères nationaux pour la sélection sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques

Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail



Pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 11 nouveau, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- 1° justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans les services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;
- 2° ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Les personnes visés aux 1° et 2° sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12.

Pour les personnes souhaitant suivre la formation par un contrat d'apprentissage

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès de l'institut de formation.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

- 1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;
- 2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;
- 3° Un curriculum vitae de l'apprenti ;
- 4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 de l'arrêté du 12 avril 2021.

III. Modalités d'Admission

La date du jury d'admission aura lieu début juillet (date à définir). Les résultats seront envoyés par mail ou par courrier, mis en ligne sur le site internet du Ce.F (pour les personnes ayant donné leur accord sur le dossier d'inscription) dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats et affichés dans nos locaux.

Le candidat admis (sur liste principale ou sur liste complémentaire) aura **7 jours** ouverts suivant l'affichage pour confirmer par écrit son entrée en formation soit courant juillet 2022 (date à définir) toutes listes confondues.



L'inscription devra être retournée au centre de formation par envoi recommandé avec avis de réception ou par mail à l'adresse suivante : christelle.promis@johnbost.fr via le formulaire d'inscription et l'acquiescement des droits d'inscription. Passé ce délai, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée à un autre candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Le candidat appelé sur liste complémentaire sera contacté par téléphone sur la base des numéros de contact fournis lors de l'inscription et une confirmation par mail sera effectuée. Sans réponse de sa part, la personne suivante sera contactée. Selon le classement sur la liste complémentaire, il est donc fortement conseillé aux candidats de pouvoir être **joignable rapidement et efficacement.**

Report de formation

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

IV. Admission définitive

Pour les candidats admis à l'issue des épreuves de sélection :

- ✓ Produire, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat n'est pas atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- ✓ Produire, au plus tard avant la date d'entrée au premier stage, un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Il est impératif que le candidat démarre les protocoles de vaccinations nécessaires en amont de la formation afin d'être « à jour » des obligations vaccinales pour le premier jour de la rentrée à l'IFAS. En cas de non présentation de ces documents au plus tard le jour de la rentrée, le candidat admis n'intégrera pas la formation.

Le candidat doit être mobile (véhicule) dès l'entrée en formation pour se rendre sur les lieux de stage.

V. Effectif pour l'entrée 2022

- **Nombre maximum d'élèves accueillis par session : 60**

Selon l'Arrête d'autorisation des instituts de formation paramédicale de la Région Nouvelle Aquitaine

Bergerac, le 7 décembre 2021.

Jean Michel DE ZEN

Directeur du Ce.F.

C. Annexe 3 Les membres des instances
INSTANCE COMPETENTE POUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE
L'INSTITUT

Membres de droit :

Présidé par Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant	Benoit ELLEBOODE
Deux représentants de la région	Christophe CATHUS Jacqueline SIMMONET Suppléants : Gilles BOEUR Benjamin DELRIEUX
Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	Nicolas JAMES-FARGES
Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant pour les instituts de formations privées	Jean-Michel DE ZEN
Le conseil pédagogique, ou technique en l'absence de conseiller pédagogique, de l'agence régionale de santé dans la région d'implantation de l'institut de formation	Francine BELLOUGUET
Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant, directeur des soins et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant	En attente du nom par le SVD mail du 20/10
Le chef d'établissement ou un membre de l'équipe de direction lorsque la formation est délivrée par un établissement relevant de l'éducation nationale	
Un formateur permanent lorsque la formation est délivrée par un établissement relevant de l'éducation nationale	
Un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut	Virginie PERGON
Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées	Nicolas JAMES-FARGES
Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut exerçant depuis au moins deux ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé	Sébastien DESJONQUERE – Cadre de santé service de Chirurgie Bergerac Philippe THIERY – Cadre soignant pavillon Bethésda
Un membre du centre de formation des apprentis avec lequel l'institut de formation a conclu une convention	Pierre MACHEMIE – Directeur ADAPPSA

Un aide-soignant exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation	Sylvie VERGER – Aide-Soignante Pavillon LAZARET	*Date désignation
Un représentant du personnel administratif de l'institut, désigné par le directeur de l'institut.	Sonia CHARTIER-LALANNE – Responsable administrative et Financier	

Membres élus :

Deux représentants des élèves et si la promotion est spécifique aux apprentis, des représentants des élèves apprentis	?
Un formateur permanent de l'institut de formation	Laure TOURREIL

Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves

Membres de droit :

Présidés par Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	Nicolas JAMES-FARGES
un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut	Cécile Bartholome directrice de l'IFSI IFAS bagatelle Docteur en science de l'éducation
pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant ;	En attente du nom par le SVD mail du 20/10
un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé ;	Sylvie VERGER – Aide-Soignante Pavillon LAZARET
-un enseignant du centre de formation avec lequel l'institut de formation a conclu une convention ;	NON CONCERNE
un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut ;	Virginie PERGON
le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées ;	Nicolas JAMES-FARGES
deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé.	Sébastien DESJONQUERE – Cadre de santé service de Chirurgie Bergerac Philippe THIERY – Cadre soignant pavillon Bethésda

Membres élus

<p>Représentants des élèves :</p> <p>-un élève tiré au sort parmi les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.</p>	
<p>Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs :</p> <p>-le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des</p>	<p>Laure TOURREIL</p>

élu pour 3 ans

Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Membres de droit :

Présidés par Le représentant des formateurs permanents élu par ses pairs au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Laure TOURREIL
1. Représentant des enseignants : -l'infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, qui participe à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut ; -le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut ; -un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture, selon la formation concernée, exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires.	Virginie PERGON Laure TOURREIL Sylvie Vergers
2. Représentants des élèves : -un représentant des élèves, tirés au sort parmi les élèves titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.	
3. Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.	

D. Annexe 4 Les calendriers de formations

FORMATION AIDE-SOIGNANTE PARCOURS COMPLET

Calendrier 2022-2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

API	35
TPG	35
SP	7
Module 1	147
Module 2	21
Module 3	77
Module 4	182
Module 5	35
Module 6	63
Module 7	21
Module 8	35
Module 9	35
Module 10	70

Bloc de compétences	Théorie	
1	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa	147h
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	21h
	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77h
2	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182h
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h
	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	70h
3	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h
	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h
	Module 9 : Traitement des informations	35h
5	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70h
	API dans les 3er mois	35h
	TPG	35h
	Suivi Pédagogique SP	7h
		770h

Stage	A	B	C	D	Horaires	Matin	Après-midi	Total
	175h	175h	175h	245h	Lundi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
	770h				Mardi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
					Mercredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
					Jeudi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
					Vendredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
								35h

FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	S : Stages	C : Congés	F : Fériés	SP Suivi pédagogique
--	------------	------------	------------	----------------------

Période de fermeture du Ce.F

FORMATION AIDE-SOIGNANTE ADVE
Calendrier 2022-2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	2	1 F	1	1 F	1 S	1 S	1	1	1 4/FGSU	1
2	3 1	2 S	2 1*	2 TPG	2 S	2 S	2	2	2 4/FGSU	2
3	4 1	3 S	3	3	3 S	3 S	3	3	3	3 S
4	5 1	4 S	4	4 2	4	4	4	4	4	4 S
5 API	6 1	5	5 3	5 2	5	5	5	5	5 4/FGSU	5 S
6 API	7 1	6	6 3	6 4	6 S	6 TPG	6 10*	6	6 4/FGSU	6 S
7 API	8 1	7 S	7 3	7	7 S	7	7 TPG	7	7 4/FGSU	7 S
8 API	9	8 S	8 3	8	8 S	8	8	8 F	8 4/FGSU	8
9 API	10	9 S	9 3	9 4	9 S	9	9	9	9 4/FGSU	9
10	11 1	10 S	10	10 4	10 S	10	10 F	10	10 S	10 S
11	12 1	11 F	11	11 4	11 S	11	11 C	11	11 S	11 S
12	13	12	12 3	12 4	12	12	12 C	12	12 4	12 S
13	14	13	13 3	13 4	13 S	13 4	13 C	13	13 S	13 S
14	15	14 S	14 3	14	14 S	14 4	14 C	14	14 S	14 F
15	16	15 S	15 3	15	15 S	15 4	15	15	15 S	15 S
16	17	16 S	16 3	16 4	16 S	16 7	16	16	16 S	16
17	18	17 S	17	17 4	17 S	17 7	17	17	17	17 S
18	19	18 S	18	18 4	18 S	18	18	18 F	18	18 S
19	20	19 S	19 C	19 4	19	19	19	19	19 S	19 S
20 B	21	20 S	20 C	20 4	20 S	20	20	20	20 S	20 S
21 B	22	21 SP	21 C	21	21 S	21	21	21	21 S	21
22 B	23	22	22 C	22	22 S	22	22	22 9	22 S	22
23 B	24	23	23 C	23 4	23 S	23 10*	23	23	23 S	23
24	25	24 S	24	24 4	24 S	24 10	24	24 9	24	24 S
25	26	25 S	25 F	25 3	25	25	25	25 9	25	25 S
26 1*	27	26 S	26 C	26	26	26	26	26 9	26 S	26 S
27 1	28	27 S	27 C	27 TPG	27 S	27 10	27	27	27 S	27 S
28 1	29	28 S	28 C	28	28 S	28 10	28	28	28 S	28 S
29 1	30	29	29 C	29	29 S	29 10	29	29 F	29 S	29 S
30 1	31	30	30 C	30 S	30 S	30 10	30	30 4/FGSU	30 S	30
			31	31 S	31 S	31 10	31	31 4/FGSU	31 S	31 S

- API 35
- TPG 35
- SP 7
- Module 1 98
- Module 2 21
- Module 3 77
- Module 4 182
- Module 5 0
- Module 6 3,5
- Module 7 21
- Module 8 35
- Module 9 28
- Module 10 49

Bloc de compétences	Théorie
1 Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa	98h
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	0h
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77h
2 Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182h
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	0h
3 Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	0h
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h
4 Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h
5 Module 9 : Traitement des informations	28h
Module 10 : Repérage en situation plus approfondie, qualité et gestion des risques	49h
API dans les 3er mois	35h
TPG	35h
Suivi Pédagogique SP	7h
	567h

Stage	A	B	C	D	Total
A	175h				
B	175h				
C	245h				
D	245h				
	567h				

Horaires	Matin	Après-midi	Total
Lundi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mardi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mercredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Jeudi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Vendredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
			3,5h
			35h

FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence S : Stages C : Cours F : Fériés SP Suivi pédagogique

— Période de fermeture du Ce.F — Allègement

FORMATION AIDE-SOIGNANTE AES AMP AVS

Calendrier 2022-2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1		1 F	1 S	1 F	1 S	1 S	1	1 F	1 4/FGSU	1
2	2	2 S	2 1*	2 TPG	2 S	2 S	2	2 S	2 4/FGSU	2
3	3 1	3 S	3	3 2*	3 S	3 S	3	3 S	3	3 S
4	4 1	4 S	4	4 2	4	4	4	4 S	4	4 S
5 API	5 1	5	5 3	5 2*	5	5	5	5 S	5 4/FGSU	5 S
6 API	6 1	6	6 3	6 4	6 S	6 TPG	6 10*	6 F	6 4/FGSU	6 S
7 API	7 1	7 S	7 3	7	7 S	7	7 TPG	7	7 4/FGSU	7 S
8 API	8	8 S	8 3	8	8 S	8	8	8 F	8 4/FGSU	8
9 API	9	9 S	9 3	9 4	9 S	9 S	9	9 S	9 4/FGSU	9
10	10 1	10 S	10	10 4	10 S	10 S	10 F	10 S	10	10 S
11	11 1	11 F	11	11 4	11	11	11 C	11 S	11	11 S
12	12 B	12	12 3	12 4	12	12	12 C	12 S	12 4	12 S
13	13	13	13 3	13 4	13 S	13 4	13 C	13	13 S	13 S
14	14 TPG	14 S	14 3	14 4	14 S	14 4	14 C	14	14 S	14 F
15	15	15 S	15 3	15	15 S	15 4	15	15 S	15 S	15
16	16	16 S	16 3	16 4	16 S	16 7	16	16 S	16 S	16
17	17 S	17 S	17	17 4	17 S	17 7	17 S	17 S	17	17 S
18	18 S	18 S	18	18 4	18	18	18 S	18 F	18	18 S
19	19 S	19	19 C	19 4	19	19	19 S	19 S	19 S	19 S
20 B	20 S	20	20 C	20 4	20 S	20 10	20 S	20	20 S	20 S
21 B	21 S	21 SP	21 C	21	21 S	21	21 S	21	21 S	21 S
22 B	22	22	22 C	22	22 S	22	22	22	22 S	22
23 B	23	23	23 C	23 4	23 S	23	23	23	23 S	23
24	24 S	24	24	24 4	24 S	24	24 S	24	24	24 S
25	25 S	25 1	25 F	25 3	25	25	25 S	25	25	25 S
26 1*	26 S	26	26 C	26	26	26	26 S	26	26 S	26 S
27 1	27	27 C	27 C	27 TPG	27 S	27 10*	27 S	27	27 S	27 S
28 1	28 S	28 1	28 C	28	28 S	28 10	28 S	28	28 S	28 S
29 1	29	29 S	29 C	29	29	29 10	29	29 F	29 S	29
30 1	30	30 S	30 C	30 S	30	30 10	30	30 4/FGSU	30 S	30
	31 S		31 C	31 S	31	31 7	31	31 4/FGSU	31	31 S

API	35
TPG	35
SP	35
Module 1	7
Module 2	90
Module 3	14
Module 4	77
Module 5	182
Module 6	35
Module 7	35
Module 8	21
Module 9	35
Module 10	0
	35

Bloc de compétences

	Théorie
1 Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa	96h
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	14h
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77h
2 Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et rajustement	182h
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h
Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	0h
3 Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h
4 Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h
5 Module 9 : Traitement des informations	0h
Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	35h
API dans les 3er mois	35h
TPG	35h
Suivi Pédagogique SP	7h
	574h

Stage

A	175h
B	
C	
D	245h
	420h

Horaires	Matin	Après-midi	Total
Lundi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mardi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mercredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Jeudi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Vendredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
*		13h30-17h00	3,5h
			35h

FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

S : Stages C : Congés F : Fériés SP Suivi pédagogique

----- Période de fermeture du Ce.F. ----- Allègement

FORMATION AIDE-SOIGNANTE PARCOURS Ambulancier

Calendrier 2022-2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6 API	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7 API	8	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8 API	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9 API	10	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	11	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	12	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	13	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	14	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	15	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	16	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16 API	17	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	18	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	19	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	20	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	21	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21 6*	22	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	23	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	24	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	25	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	26	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	27	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	28	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	29	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	30	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	31	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31		31	31	31	31	31	31	31	31	31

API	35
TPG	35
SP	7
Module 1	147
Module 2	147
Module 3	21
Module 4	35
Module 5	168
Module 6	0
Module 7	21
Module 8	21
Module 9	21
Module 10	14
	49

Bloc de compétences	Théorie	
1	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa	147h
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	21h
	Module 3 : Evaluation de l'état cognitif d'une personne	35h
2	Module 4 : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	168h
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	0h
3	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	21h
	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21h
4	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	21h
5	Module 9 : Traitement des informations	14h
	Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	49h
	API durant les 3er mois	35h
	TPG	35h
	Suivi Pédagogique SP	7h
		374h

Stage	Horaires	Matin	Après-midi	Total
A	172h			
B	172h	Lundi 8h30-12h	13h30-17h00	7h
C	245h	Mardi 8h30-12h	13h30-17h00	7h
D	245h	Mercredi 8h30-12h	13h30-17h00	7h
	295h	Jeudi 8h30-12h	13h30-17h00	7h
		Vendredi 8h30-12h	13h30-17h00	7h
				35h

FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
 S : Stages C : Cours F : Fériés SP Suivi pédagogique

— Période de fermeture du Ce.F — Allègement

FORMATION AIDE-SOIGNANTE PARCOURS ASSP

Calendrier 2022-2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	1	1 F	1 S	1 F	1	1	1	1 F	1 4/FGSU	1
2	2	2 S	2	2 TPG	2	2	2	2 S	2 4/FGSU	2
3	3	3 S	3	3	3	3	3	3 S	3	3
4	4	4 S	4	4	4	4	4	4 S	4	4
5 API	5	5	5 3	5	5	5	5	5 S	5 4/FGSU	5
6 API	6	6 S	6 3	6 4	6	6 TPG	6	6 S	6 4/FGSU	6
7 API	7	7 S	7 3	7 4	7	7	7 TPG	7	7 4/FGSU	7
8 API	8	8 S	8 3	8	8	8	8	8 F	8 4/FGSU	8
9 API	9	9 S	9 3	9 4	9	9 5	9	9 S	9 4/FGSU	9
10	10	10 S	10	10 4	10	10 5	10 F	10 S	10	10
11	11	11 F	11	11 4	11	11	11 C	11 S	11	11
12	12	12 3	12 3	12 4	12	12	12 C	12 S	12 4	12
13	13	13 3	13 3	13 4	13	13 4	13 C	13	13	13
14	14 TPG	14 S	14 3	14 4	14	14 4	14 C	14	14	14 F
15	15	15 S	15 3	15 4	15	15	15	15 S	15	15
16	16	16 S	16 3	16 4	16	16	16	16 S	16	16
17	17 S	17 S	17 3	17 4	17	17	17 S	17	17	17
18	18 S	18 S	18	18 4	18	18	18 S	18 F	18	18
19	19 S	19	19 C	19 4	19	19	19	19 S	19	19
20	20 S	20	20 C	20 4	20	20	20	20 S	20	20
21	21 S	21 SP	21 C	21 4	21	21	21 S	21	21	21
22	22	22	22 C	22 4	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23 C	23 4	23	23	23	23	23	23
24	24 S	24	24 C	24 4	24	24	24 S	24	24	24
25	25 S	25	25 F	25 3	25	25	25	25	25	25
26	26 S	26	26 C	26 4	26	26	26 S	26	26	26
27	27 S	27	27 C	27 TPG	27	27	27 S	27	27	27
28	28 S	28	28 C	28	28	28	28 S	28	28	28
29	29	29 S	29 C	29	29	29	29	29 F	29	29
30	30	30 S	30 C	30	30	30	30	30 4/FGSU	30	30
31	31 S	31	31	31	31	31	31	31 4/FGSU	31	31

API	35
TPG	35
SP	7
Module 1	28
Module 2	0
Module 3	77
Module 4	102
Module 5	35
Module 6	0
Module 7	0
Module 8	0
Module 9	0
Module 10	0

Bloc de compétences	Théorie
1	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa
1	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques
1	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne
2	Module 4 : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
2	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
3	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage
3	Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
4	Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
4	Module 9 : Traitement des informations
5	Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques
	API dans les 3er mois
	TPG
	Suivi Pédagogique SP
	371h

Stage	
A	175h
B	175h
C	
D	350h

Horaires	Matin	Après-midi	Total
Lundi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mardi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mercredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Jeudi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Vendredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
			35h

FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	S : Stages	C : Congés	F : Fériés	SP Suivi pédagogique
■	Période de fermeture du Ce.F.			

FORMATION AIDE-SOIGNANTE PARCOURS SAPAT

Calendrier 2022-2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1	1	1 F	1 9	1 F	1 S	1	1	1 F	1 4/FGSU	1
2	2	2 S	2	2 TPG	2 S	2	2	2 S	2 4/FGSU	2
3	3	3 S	3	3	3 S	3	3	3 S	3	3 S
4	4	4 S	4	4	4	4	4	4 S	4	4 S
5 API	5	5 3	5 3	5	5	5	5	5 S	5 4/FGSU	5 S
6 API	6	6	6 3	6 4	6 S	6 TPG	6 10	6	6 4/FGSU	6 S
7 API	7	7	7 3	7	7 S	7	7 TPG	7	7 4/FGSU	7 S
8 API	8	8	8 3	8	8 S	8	8	8 F	8 4/FGSU	8
9 API	9	9 3	9 3	9 4	9 S	9 5	9	9 S	9 4/FGSU	9
10	10	10	10	10 4	10 S	10 5	10 F	10 S	10	10 S
11	11	11 F	11	11 4	11	11	11 C	11 S	11	11 S
12	12 B	12	12 3	12 4	12	12	12 C	12 S	12 4	12 S
13	13	13	13 3	13 4	13 S	13 4	13	13	13 S	13 S
14	14 TPG	14	14 3	14	14 S	14 4	14 C	14	14 S	14 F
15	15	15	15 3	15	15 S	15 4	15	15 S	15 S	15
16	16	16	16 3	16 4	16 S	16	16	16 S	16 S	16
17	17 S	17	17	17 4	17 S	17	17 S	17 S	17	17 S
18	18 S	18	18 4	18	18	18	18 S	18 F	18	18 S
19	19 S	19	19 C	19 4	19	19	19 S	19 S	19 S	19 S
20 B	20 S	20	20 C	20 4	20 S	20 10	20	20	20 S	20 S
21 B	21 S	21 SP	21 C	21	21 S	21 10	21 S	21	21 S	21 S
22 B	22	22	22 C	22	22 S	22 10	22	22 9	22 S	22 S
23 B	23	23	23 C	23 4	23 S	23 10	23	23 9	23 S	23 S
24	24 S	24	24	24 4	24 S	24 10	24 S	24 9	24	24 S
25	25 S	25	25 F	25 3	25	25	25 S	25 9	25	25 S
26	26 S	26	26 C	26	26	26	26 S	26 9	26 S	26 S
27	27 S	27	27 C	27 TPG	27	27 10	27	27 S	27 S	27 S
28	28 S	28	28 C	28	28	28 10	28 S	28	28 S	28 S
29	29	29 S	29 C	29	29 S	29 10	29	29 F	29 S	29 S
30	30	30 S	30 C	30 S	30	30 10	30	30 4/FGSU	30 S	30
31	31 S	31	31	31 S	31	31	31	31 4/FGSU	31 S	31 S

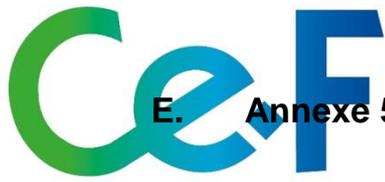
- API 35
- TPG 35
- SP 7
- Module 1 0
- Module 2 0
- Module 3 77
- Module 4 182
- Module 5 35
- Module 6 7
- Module 7 7
- Module 8 35
- Module 9 35
- Module 10 70

Bloc de compétences	Théorie
1 Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa	0h
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	0h
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77h
2 Module 4 : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182h
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35h
3 Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	0h
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	0h
4 Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35h
5 Module 9 : Traitement des informations	35h
Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70h
API dans les 3er mois	35h
TPG	35h
Suivi Pédagogique SP	7h
	371h

Stage	
A	
B	105h
C	140h
D	245h
	490h

Horaires	Matin	Après-midi	Total
Lundi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mardi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Mercredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Judi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
Vendredi	8h30-12h	13h30-17h00	7h
			35h

FGSU : Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
 S : Stages C : Congés F : Fériés SP Suivi pédagogique
 Période de fermeture du Ce.F.



Charte pédagogique

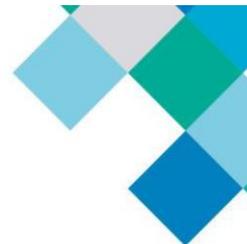
Institut de formation des aides-soignants

1. Offrir une formation de qualité, qui tient compte des évolutions, tout en favorisant la compréhension, la mémorisation et la confiance de l'apprenant.
2. Axer la formation sur l'alternance pratique théorie.
3. Accompagner le stagiaire dans un parcours de formation personnalisé
4. Varier les approches pédagogiques en tenant compte des différents mode d'apprentissage des élèves.
5. Garantir un enseignement éthique.
6. Favoriser la qualité des rapports d'une part entre formateurs et élèves, et d'autre part entre les formateurs.

F. Annexe 6 convention de stage



28, boulevard Albert Claveille
CS 30020
24112 BERGERAC Cedex
Tél : 05.53.22.23.00
Fax : 05.53.23.93.05
Email : cef@johnbost.fr
Site : www.cef-bergerac.org



- RÈGLEMENT D'ADMISSION - à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Arrêté du 07 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modifications des conditions d'accès aux diplômes d'Etat d'aide-soignant

PREINSCRIPTION EN LIGNE SESSION D'AIDE-SOIGNANT 2022

Du 10 janvier 2022 au 10 juin 2022

Prérequis - Conditions d'accès à la formation

- Aucun diplôme n'est requis.
- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Formation accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :
 - 1°/ la formation initiale ;
 - 2°/ la formation professionnelle continue,
 - 3°/ la validation partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par l'arrêté du ministère chargé de la santé.

I. Modalités d'inscription auprès de l'établissement de formation

Chaque candidat doit s'inscrire sur le site Internet du Ce.F : www.cef-bergerac.org.

L'inscription à la sélection ne sera validée qu'à réception **de l'ensemble des pièces obligatoires** (sous format PDF uniquement ou envoi postal) ci-dessous :

Constitution du dossier qui fera l'objet d'un examen :

- 1 photo d'identité ; (pour le dossier administratif)
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto / verso);
- Un curriculum vitae détaillé et à jour ;
- Une lettre de motivation **manuscrite**;
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titre traduits en français ;
- Si candidat en cours de scolarité (Baccalauréat), la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;



- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

II. Modalités de sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection et se déroule selon deux étapes une étude du dossier et un entretien. L'ensemble est destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

Le jury correspond à un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

1°- Etude du dossier, selon toutes les pièces demandées obligatoirement en **point I** du présent règlement d'admission.

2 - Entretien de motivation, d'une durée de quinze à vingt minutes. Doit permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

L'ensemble fait l'objet d'**une cotation** par le jury, au regard des attendus et critères nationaux.

Les attendus et critères nationaux pour la sélection sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques

Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

Sont dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'article 11 nouveau, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

1° justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans les services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Les personnels visés aux 1° et 2° sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12.

Pour les personnes souhaitant suivre la formation par un contrat d'apprentissage

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès de l'institut de formation.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti ;

2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti ;

3° Un curriculum vitae de l'apprenti ;

4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 de l'arrêté du 12 avril 2021.

III. Modalités d'Admission

La date du jury d'admission aura lieu début juillet (date à définir). Les résultats seront envoyés par mail ou par courrier, mis en ligne sur le site internet du Ce.F (pour les personnes ayant donné leur accord sur le dossier d'inscription) dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats et affichés dans nos locaux.

Le candidat admis (sur liste principale ou sur liste complémentaire) aura **7 jours** ouvrés suivant l'affichage pour confirmer par écrit son entrée en formation soit courant juillet 2022 (date à définir) toutes listes confondues.



L'inscription devra être retournée au centre de formation par envoi recommandé avec avis de réception ou par mail à l'adresse suivante : christelle.promis@johnbost.fr via le formulaire d'inscription et l'acquiescement des droits d'inscription. Passé ce délai, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée à un autre candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Le candidat appelé sur liste complémentaire sera contacté par téléphone sur la base des numéros de contact fournis lors de l'inscription et une confirmation par mail sera effectuée. Sans réponse de sa part, la personne suivante sera contactée. Selon le classement sur la liste complémentaire, il est donc fortement conseillé aux candidats de pouvoir être **joignable rapidement et efficacement**.

Report de formation

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

IV. Admission définitive

Pour les candidats admis à l'issue des épreuves de sélection :

- ✓ Produire, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat n'est pas atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- ✓ Produire, au plus tard avant la date d'entrée au premier stage, un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Il est impératif que le candidat démarre les protocoles de vaccinations nécessaires en amont de la formation afin d'être « à jour » des obligations vaccinales pour le premier jour de la rentrée à l'IFAS. En cas de non présentation de ces documents au plus tard le jour de la rentrée, le candidat admis n'intégrera pas la formation.

Le candidat doit être mobile (véhicule) dès l'entrée en formation pour se rendre sur les lieux de stage.

V. Effectif pour l'entrée 2022

- **Nombre maximum d'élèves accueillis par session** : **60**

Selon l'Arrête d'autorisation des instituts de formation paramédicale de la Région Nouvelle Aquitaine

Bergerac, le 7 décembre 2021.

Jean Michel DE ZEN

Directeur du Ce.F.

G. Annexe 7 Liste des terrains de stage

<p>Centre hospitalier de Bergerac :</p> <p>Services demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecine I • Médecine II • Chirurgie • Soins Continus Polyvalents • Court Séjour Gériatrique • Chirurgie ambulatoire • USLD 	<p>Clinique Pasteur de Bergerac</p> <p>Services demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie ambulatoire • Chirurgie • SSR • H à D 	<p>Fondation John Bost</p> <p>Pavillons demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Penuel (ESAP, MAS, MAS HR) • Bellevue (MAS) • Patmos (ESAP) • Le Lazaret (ESAP, MAS) • L'Attente (ESAP, MAS) • Le Repos (ESAP) • Bourg d'Abren (FAM, MAS) • La Miséricorde (ESAP) • Guyenne (ESAP) • Agapé (FAM) • La Famille (FAM)
<p>Centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande</p> <p>Services demandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecine • USLD • SSR 	<p>SSIAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • SSIAD MUSSIDAN • SSIAD EYMET • SSIAD VERGT • SSIAD CH BERGERAC • SSIAD CH STE FOY • SSIAD CH ST ASTIER • SSIAD LALINDE 	<p>EHPAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • EHPAD ISSIGEAC • EHPAD MUSSIDAN • EHPAD VILLAMBLARD • EHPAD EYMET • EHPAD LA MADELEINE • EHPAD LALINDE • EHPAD LA DRYADE • EHPAD SIGOULES • Pavillon Tibériade Jourdain (*Fondation John Bost)

		<ul style="list-style-type: none"> • Pavillon Tibériade Jericho * • Pavillon Tibériade Samarie * • EHPAD CH STE FOY • EHPAD NEUVIC • RESIDENCE COLISEE EPHAD PRIGONRIEUX • EHPAD Jardin d'Antan BERGERAC
<p>Autres lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre médical de BASSY • Centre hospitalier de PERIGUEUX • Centre hospitalier de LANMARY • Clinique du Parc PERIGUEUX • Clinique Francheville : (chirurgies , oncologie , Urgences, néphrologie) • Centre Médicalisé de LOLME (SSR) • Centre hospitalier de Vauclaire (site BERGERAC) 		

H. Annexe 8 Liste des intervenants

Formateurs année 2021-2022

PROMOTION AS 2021/2022	Edité au 07/12/2021	
CARASSOU Vincent Ergothérapeute	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	7,00
Total CARASSOU Vincent		7,00
DOUESNEAU Caroline Juriste	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	3,50
	Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	3,50
Total DOUESNEAU Caroline		7,00
DUCROCQ Camille Infirmière DU hygiène, sophrologue	Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	7,00
Total DUCROCQ Camille		7,00
DUFFAU Anne AS formatrice Prap cours séjour gériatrique	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	14,00
Total DUFFAU Anne		14,00
ELZIERE Claire Neurologue	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	1,75

Total ELZIERE Claire		1,75
FJB CORNAGGIA Pierre Educateur spécialisé, laboratoire de communication, spécialisé autisme	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	14,00
Total FJB CORNAGGIA Pierre		14,00
GAUTHIER Muriel Infirmière	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	3,50
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	3,50
Total GAUTHIER Muriel		7,00
GAUTRON Michel Médecin légiste, chef du pôle SAMU Urgence du CH Périgueux	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	3,50
Total GAUTRON Michel		3,50
ISNARD Sébastien Formateur Moniteur Educateur	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	3,50
Total ISNARD Sébastien		3,50
JAMES FARGES Nicolas Cadre de santé Directeur IFAS	Accompagnement personnalisé individualisé	11,67

	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	77,00
	Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	16,92
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	0,58
	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	11,67
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	77,58
	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	15,17
	Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	16,33
	Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	14,00
	Module 9 : Traitement des informations	9,92
	Travaux personnels guidés	11,67
Total JAMES FARGES Nicolas		262,50
LE REUN Nelly Géiatre	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	7,00
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	3,50
	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	3,50
Total LE REUN Nelly		14,00

LOUCHART Marc Infirmier en psychiatrie	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	10,50
Total LOUCHART Marc		10,50
MARQUES DE BRITO Hubert AS formateur Prap	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	10,50
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	14,00
Total MARQUES DE BRITO Hubert		24,50
NARDOUX David AS Ambulancier pompier service d'urgences	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	14,00
Total NARDOUX David		14,00
LAIDI Mostapha Infirmier HAD DU Soins Palliatifs	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	14,00
Total NEURY Florence		14,00
PERGON Virginie Infirmière formatrice	Accompagnement personnalisé individualisé	11,67
	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	54,25
	Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	27,42
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	0,58

	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	41,42
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	77,58
	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	29,17
	Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	2,33
	Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	3,50
	Module 9 : Traitement des informations	1,17
	Travaux personnels guidés	11,67
Total PERGON Virginie		260,75
RIGAULT Karine AS en néphrologie	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	3,50
	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	3,50
Total RIGAULT Karine		7,00
THIERY Philippe Cadre de santé	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	3,50
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	7,00
Total THIERY Philippe		10,50
TOURREIL Laure Infirmière formatrice	Accompagnement personnalisé individualisé	11,67

	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	57,75
	Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	1,17
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	0,58
	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	62,42
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	39,08
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	28,00
	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	32,67
	Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	2,33
	Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	10,50
	Module 9 : Traitement des informations	20,42
	Travaux personnels guidés	11,67
Total TOURREIL Laure		278,25
(vide)	Accompagnement personnalisé individualisé	
	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	7,00

	Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	21,00
	Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques	12,25
	Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	
	Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	101,50
	Module 4 Ergonomie	
	Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	14,00
	Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage	24,50
	Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
	Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	14,00
	Module 9 : Traitement des informations	3,50
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	
	Travaux personnels guidés	
Total (vide)		197,75
ALAMI Rabia Psychologue	Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	3,50
Total ALAMI Rabia		3,50

I. Annexe 9 Liste du matériel des salles de pratiques

Matériels de travaux pratiques :

L'IFAS dispose de 3 salles de pratiques chacune équipée de :

- 3 lits à hauteur variables avec barrières, potence et pied à sérum et 1 lit fixe
- 3 fauteuils médicaux
- 3 tables de lit adaptables
- 3 chariot de soins
- 1 chaise percée
- 2 fauteuil roulant, des cannes et des déambulateurs
- Des tables et des chaises permettant la prise de note pendant les travaux pratiques
- 2 mannequins de formation.
- 2 mannequins de simulation
- Draps/taies/alèses/couvres lits/blouses et vêtements/linge de toilette
- Savons et solutions hydro alcooliques de différentes présentation et marques
- Haricots réniformes inox et à usage unique
- Masques et gants à usages uniques de différentes tailles (et stériles pour démonstration)
- Matériel nécessaire à l'hygiène corporelle (brosse à dent, peigne, shampooing, bassines, matériel pour soins de bouche...
- Matériel pour l'aide à l'élimination : protections anatomiques de différentes tailles et marques, étuis péniers, sondes urinaires...
- Matériel de mesures des paramètres vitaux et de l'observation clinique : tensiomètres, thermomètres, feuilles de surveillance, bocal à diurèse, échelles d'évaluation de la douleur
- Matériel à usage unique de démonstration : plateaux et champs stériles, compresses, pincés, oxygénothérapie, aérosols, perfusions, aiguilles/seringues, alimentation
- Matériel d'aspiration endotrachéale
- Vessie de glace
- Bas de contention
- Produits et matériels d'entretien et de désinfection des locaux

- Matériel d'évacuation de déchets (poubelles, conteneur DASRI...) et de mise en place d'isolement septique
 - Matériel commun aux 3 salles : / 1 soulève-malade / 1 chariot à linge.
-